



2015/2343(INI)

13.1.2017

AMENDEMENTS 230 - 458

Projet de rapport
Esteban González Pons, Michael Gahler
(PE594.055v01-00)

Conséquences constitutionnelles, juridiques et institutionnelles de la politique de sécurité et de défense commune: possibilités offertes par le traité de Lisbonne
(2015/2343(INI))

(Réunions conjointes de commissions – article 55 du règlement)

Amendement 230
Daniel Caspary

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. souligne que la sécurité et la défense constituent un domaine où la valeur ajoutée européenne peut être aisément démontrée, en matière de gains économiques et d'efficacité, en accordant aux États membres une capacité accrue et plus rentable grâce à une amélioration de la cohérence, de la coordination et de l'interopérabilité pour ce qui est de la sécurité et de la défense, mais également en matière de contribution à la consolidation de la solidarité et de la cohésion au sein de l'Union;

Amendement

12. souligne que la sécurité et la défense constituent un domaine où la valeur ajoutée européenne peut être aisément démontrée, en matière de gains économiques et d'efficacité, en accordant aux États membres une capacité accrue et plus rentable grâce à une amélioration de la cohérence, de la coordination et de l'interopérabilité pour ce qui est de la sécurité et de la défense, mais également en matière de contribution à la consolidation de la solidarité et de la cohésion au sein de l'Union; ***préconise donc qu'à moyen terme, les armées nationales soient transférées vers une armée européenne commune;***

Or. de

Amendement 231
Jozo Radoš, Ivan Jakovčić, Javier Nart, Charles Goerens, Ilhan Kyuchyuk, Hilde Vautmans, Maite Pagazaurtundúa Ruiz

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. souligne que la sécurité et la défense constituent un domaine où la valeur ajoutée européenne peut être aisément démontrée, en matière de gains économiques et d'efficacité, en accordant aux États membres une capacité accrue et plus rentable grâce à une amélioration de la cohérence, de la coordination et de l'interopérabilité pour ce qui est de la

Amendement

12. souligne que la sécurité et la défense constituent un domaine où la valeur ajoutée européenne peut être aisément démontrée, en matière de gains économiques et d'efficacité, en accordant aux États membres une capacité accrue et plus rentable grâce à une amélioration de la cohérence, de la coordination et de l'interopérabilité pour ce qui est de la

sécurité et de la défense, mais également en matière de contribution à la consolidation de la solidarité et de la cohésion au sein de l'Union;

sécurité et de la défense, mais également en matière de contribution à la consolidation de la solidarité et de la cohésion au sein de l'Union, *ainsi qu'à la résilience de l'Union; attire l'attention sur des estimations selon lesquelles chaque euro investi dans la défense génère un retour sur investissement de 1,6, notamment sous la forme d'emplois qualifiés, de recherche et technologie et d'exportations;*

Or. en

Amendement 232

Jozo Radoš, Ivan Jakovčić, Javier Nart, Charles Goerens, Ilhan Kyuchyuk, Hilde Vautmans, Urmas Paet, Maite Pagazaurtundúa Ruiz

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. souligne que le recours à toutes les possibilités prévues par le traité pourrait améliorer la compétitivité et le fonctionnement de l'industrie de la défense dans le marché unique, accroître la coopération en matière de défense à la faveur d'initiatives positives et faciliter le choix de projets que les États membres ne peuvent mener seuls à bien, limiter le doublement inutile des efforts et assurer une utilisation plus efficace de l'argent public;

Or. en

Amendement 233

Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. **souligne que le renforcement de la PSDC conformément aux traités n'entravera pas la souveraineté nationale car cette politique est guidée par les États membres; est convaincu que la défense de l'intégrité territoriale de l'Union européenne par le biais d'une politique de défense commune garantit le respect optimal de sa souveraineté;**

supprimé

Or. es

**Amendement 234
Geoffrey Van Orden**

**Proposition de résolution
Paragraphe 13**

Proposition de résolution

Amendement

13. **souligne que le renforcement de la PSDC conformément aux traités n'entravera pas la souveraineté nationale car cette politique est guidée par les États membres; est convaincu que la défense de l'intégrité territoriale de l'Union européenne par le biais d'une politique de défense commune garantit le respect optimal de sa souveraineté;**

13. **souligne que le renforcement de la PSDC conformément aux traités ne peut qu'empiéter sur la souveraineté nationale même si cette politique a été arrêtée par les États membres;**

Or. en

**Amendement 235
Sylvia-Yvonne Kaufmann**

**Proposition de résolution
Paragraphe 13**

Proposition de résolution

Amendement

13. **souligne que le renforcement de la PSDC conformément aux traités**

13. **souligne que le renforcement de la PSDC doit se faire conformément aux**

n'entravera pas la souveraineté nationale car cette politique est guidée par les États membres; est convaincu que la défense de l'intégrité territoriale de l'Union européenne par le biais d'une politique de défense commune garantit le respect optimal de sa souveraineté;

traités;

Or. de

Amendement 236
Janusz Korwin-Mikke

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne que le renforcement de la PSDC conformément aux traités *n'entravera pas* la souveraineté nationale car cette politique est guidée par les États membres; *est convaincu que la défense de l'intégrité territoriale de l'Union européenne par le biais d'une politique de défense commune garantit le respect optimal de sa souveraineté;*

Amendement

13. souligne que le renforcement de la PSDC conformément aux traités *ne devrait jamais entraver* la souveraineté nationale car cette politique est guidée par les États membres;

Or. en

Amendement 237
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne que le renforcement de la PSDC conformément aux traités *n'entravera pas* la souveraineté nationale car cette politique est guidée par les États membres; *est convaincu que la défense de l'intégrité territoriale de l'Union*

Amendement

13. souligne que le renforcement de la PSDC conformément aux traités *n'entravera pas* la souveraineté nationale car cette politique est guidée par les États membres;

européenne par le biais d'une politique de défense commune garantit le respect optimal de sa souveraineté;

Or. it

Amendement 238
Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne que le renforcement de la PSDC conformément aux traités n'entravera pas la souveraineté nationale car cette politique est guidée par les États membres; *est convaincu que la défense de l'intégrité territoriale de l'Union européenne par le biais d'une politique de défense commune garantit le respect optimal de sa souveraineté;*

Amendement

13. souligne que le renforcement de la PSDC conformément aux traités n'entravera pas la souveraineté nationale car cette politique est guidée par les États membres;

Or. it

Amendement 239
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne que le renforcement de la PSDC conformément aux traités *n'entravera pas* la souveraineté nationale car cette politique est guidée par les États membres; est convaincu que la défense de l'intégrité territoriale de l'Union européenne par le biais d'une politique de défense commune garantit le respect optimal de sa souveraineté;

Amendement

13. souligne que le renforcement de la PSDC conformément aux traités *exclut tout abandon de* la souveraineté nationale, car cette politique est guidée par les États membres; est convaincu que la défense de l'intégrité territoriale de l'Union européenne par le biais d'une politique de défense commune garantit le respect optimal de sa souveraineté;

Amendement 240

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne que le renforcement de la PSDC conformément aux traités n'entravera pas la souveraineté nationale car cette politique est guidée par les États membres; est convaincu que la défense de l'intégrité territoriale de l'Union européenne par le biais d'une politique de défense commune garantit le respect optimal de *sa souveraineté*;

Amendement

13. souligne que le renforcement de la PSDC conformément aux traités n'entravera pas la souveraineté nationale car cette politique est guidée par les États membres; est convaincu que la défense de l'intégrité territoriale de l'Union européenne par le biais d'une politique de défense commune garantit le respect optimal de *leurs souverainetés*;

Or. fr

Amendement 241

Charles Tannock

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne que le renforcement de la PSDC conformément aux traités n'entravera pas la souveraineté nationale car cette politique est guidée par les États membres; est convaincu que la défense de l'intégrité territoriale de l'Union européenne par le biais d'une politique de défense commune garantit le respect optimal de sa souveraineté;

Amendement

13. souligne que le renforcement de la PSDC conformément aux traités n'entravera pas la souveraineté nationale car cette politique est guidée par les États membres; est convaincu que la défense de l'intégrité territoriale de l'Union européenne par le biais d'une politique de défense commune garantit le respect optimal de sa souveraineté; ***reconnait le rôle majeur de l'OTAN comme garant de la sécurité européenne et appelle de ses vœux le plus haut niveau de coopération avec l'Alliance afin d'éviter toute duplication des tâches et des structures de***

commandement;

Or. en

Amendement 242

Tokia Saïfi

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne que le lancement de missions PSDC efficaces, sur la base de l'article 44 du traité UE, contribue à la réalisation d'une Union européenne de la défense; invite l'Union à utiliser le plein potentiel de l'article 44 pour poursuivre et intensifier ce type d'opérations dans la perspective d'une politique opérationnelle en matière de sécurité et défense;

Or. fr

Amendement 243

Mario Borghezio

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de

supprimé

l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;

Or. it

Amendement 244
Sabine Lösing

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;

supprimé

Or. en

Amendement 245
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union;

14. estime que les dépenses effectuées en matière de défense devrait viser à lancer un plus grand nombre de

souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;

programmes de coopération stratégique au sein de l'Union et à travers celle-ci, conformément aux principes des Nations unies; souligne que ces principes devraient caractériser l'action autonome de l'Union en dehors de son territoire, notamment dans le but de procéder à des opérations de prévention des conflits et de maintien de la paix dans son voisinage;

Or. it

Amendement 246

Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution **Paragraphe 14**

Proposition de résolution

14. *se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;*

Amendement

14. *rappelle que, selon la Commission, les États membres pourraient économiser et réinvestir entre 25 et 100 milliards d'euros chaque année s'ils réduisaient les sommes dépensées inutilement dans la défense et regroupaient leurs investissements en matière de recherche, de développement et d'appels d'offres;*

Or. en

Amendement 247

Sylvia-Yvonne Kaufmann

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. *se félicite de* l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; **souligne que cela** représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; **estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;**

Amendement

14. **constate que** l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie;

Or. de

Amendement 248
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB **de l'Union**; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques **à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;**

Amendement

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB **national, conformément aux objectifs de l'OTAN**; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros **en Europe** pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques, **notamment en ce qui concerne les ressources à double usage; estime que l'objectif de 20 % en matière de recherche et de développement fixé par**

L'OTAN est également crucial pour que les États membres puissent améliorer leurs capacités en matière de défense;

Or. en

Amendement 249
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime ***qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;***

Amendement

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime ***que l'engagement de dépense de 2 % est un engagement pris vis à vis de l'OTAN; estime que les dépenses consacrées aux programmes de l'Union devraient être financées par des crédits d'un montant supérieur et distincts de l'engagement de dépense de 2 % pris envers l'OTAN;***

Or. en

Amendement 250
Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense

Amendement

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense

supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; *estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;*

supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie;

Or. fr

Amendement 251
Marek Jurek

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; *estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;*

Amendement

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; *estime que ce niveau de dépenses ne devrait nullement être considéré comme une demande, mais comme une condition réelle de toute coopération dans le domaine de la défense;*

Or. pl

Amendement 252
Urmas Paet

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. ***se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale*** pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;

Amendement

14. ***estime qu'il est essentiel d'augmenter les dépenses de défense nationale*** pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;

Or. et

Amendement 253
Nadine Morano

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;

Amendement

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; ***considère que cette impulsion doit contribuer à soutenir au niveau européen les industries et les emplois du secteur de la défense, en particulier les petites et moyennes entreprises***; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;

Amendement 254
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;

Amendement

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion **avec précaution, étant donné que ces dépenses auront une incidence sur le financement d'autres domaines de la politique budgétaire**, pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;

Or. el

Amendement 255
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime

Amendement

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime

qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;

qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre; ***souligne que les États membres de l'Union qui sont également membres de l'OTAN sont déjà obligés de réserver une partie de leurs budgets (2 %) pour le développement des capacités militaires dans le cadre de l'OTAN;***

Or. el

Amendement 256

Jozo Radoš, Ivan Jakovčić, Javier Nart, Charles Goerens, Ilhan Kyuchyuk, Hilde Vautmans

Proposition de résolution Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;

Amendement

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre; ***estime que ces programmes de coopération stratégiques auraient toutes les chances d'aboutir à des technologies à double usage qui, en tant que telles, constitueraient une valeur ajoutée supplémentaire pour les États membres;***

Or. en

Amendement 257

Bogdan Andrzej Zdrojewski

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;

Amendement

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre; ***estime qu'une part bien plus importante des dépenses actuelles et futures dans le domaine de la défense devrait être consacrée à la recherche et au développement de nouvelles technologies de défense et à double usage;***

Or. pl

Amendement 258

Ana Gomes, Enrique Guerrero Salom, Jonás Fernández

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici

Amendement

14. se félicite de l'augmentation prévue des dépenses de défense nationale pour les porter à 2 % du PIB de l'Union; souligne que cela représenterait une dépense supplémentaire de près de 100 milliards d'euros pour le domaine de la défense d'ici

la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre;

la fin de la prochaine décennie; estime qu'il conviendrait d'utiliser cette impulsion pour lancer des programmes de coopération plus stratégiques à l'intérieur et au travers de l'Union, en structurant mieux les secteurs de la demande et de l'offre et en améliorant l'efficacité de l'un et de l'autre; *est d'avis que tout investissement dans la recherche et l'innovation est à double usage et capital pour la réalisation de ces objectifs; note que cette augmentation des dépenses devrait également garantir la responsabilité, la transparence et le contrôle de l'utilisation des fonds publics européens, notamment pour répondre aux besoins nationaux et européens en matière de défense;*

Or. en

Amendement 259
Kazimierz Michał Ujazdowski

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. estime qu'au vu de l'importance des dépenses consacrées à la défense des États membres pour la sécurité de l'Europe dans son ensemble, toutes les évaluations de politique financière et budgétaire (Semestre européen) devraient tenir compte de l'ampleur des dépenses qui y sont consacrées par chacun des États membres;

Or. pl

Amendement 260
Janusz Korwin-Mikke

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. est convaincu que *les investissements de l'Union dans le domaine de la défense devraient permettre à tous les États membres de contribuer à une amélioration équilibrée, cohérente et synchronisée* de leurs capacités militaires; *considère qu'il s'agit là d'une opportunité stratégique pour l'Union d'améliorer sa sécurité et sa défense;*

Amendement

15. est convaincu que l'Union *ne devrait pas intervenir dans les décisions souveraines des États membres en ce qui concerne le développement* de leurs capacités militaires;

Or. en

Amendement 261
Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. est convaincu que *les investissements de l'Union* dans le domaine de la défense devraient permettre à tous les États membres de contribuer à une amélioration équilibrée, cohérente et synchronisée de leurs capacités militaires; *considère qu'il s'agit là d'une opportunité stratégique pour l'Union d'améliorer sa sécurité et sa défense;*

Amendement

15. est convaincu que *des investissements communs* dans le domaine de la défense devraient permettre à tous les États membres de contribuer à une amélioration équilibrée, cohérente et synchronisée de leurs capacités militaires; *considère que la mise en commun des investissements nationaux en matière de défense constitue une opportunité stratégique pour l'Union d'améliorer sa sécurité et sa défense;*

Or. en

Amendement 262
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. est convaincu que les investissements de l'Union dans le domaine de la défense devraient permettre à tous les États membres de contribuer à une amélioration équilibrée, cohérente et synchronisée de leurs capacités militaires; considère qu'il s'agit là d'une opportunité stratégique **pour l'Union** d'améliorer **sa** sécurité et **sa** défense;

Amendement

15. est convaincu que les investissements de l'Union dans le domaine de la défense devraient permettre à tous les États membres de contribuer à une amélioration équilibrée, cohérente et synchronisée de leurs capacités militaires; considère qu'il s'agit là d'une opportunité stratégique d'améliorer **la** sécurité et **la** défense;

Or. en

Amendement 263

Jozo Radoš, Ivan Jakovčić, Javier Nart, Charles Goerens, Ilhan Kyuchyuk, Hilde Vautmans

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. est convaincu que les investissements de l'Union dans le domaine de la défense devraient permettre à tous les États membres de contribuer à une amélioration équilibrée, cohérente et synchronisée de leurs capacités militaires; considère qu'il s'agit là d'une opportunité stratégique pour l'Union d'améliorer sa sécurité et sa défense;

Amendement

15. est convaincu que les investissements de l'Union dans le domaine de la défense devraient permettre à tous les États membres de contribuer à une amélioration équilibrée, cohérente et synchronisée de leurs capacités militaires; **met en avant les avantages pratiques et financiers d'une intégration accrue des capacités de défense européennes au sein d'un marché de la défense intégré et d'une montée en puissance de la base industrielle et technologique de défense européenne; signale que l'essentiel du coût de la non Europe en matière de sécurité et de défense est dû à la duplication ou à la multiplication des structures opérationnelles, des stocks et des activités et programmes de recherche;** considère qu'il s'agit là d'une opportunité stratégique pour l'Union d'améliorer sa sécurité et sa défense;

Amendement 264

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. est convaincu que les investissements de l'Union dans le domaine de la défense devraient permettre à tous les États membres de contribuer à une amélioration équilibrée, cohérente et synchronisée de leurs capacités militaires; considère qu'il s'agit là d'une opportunité stratégique pour l'Union d'améliorer sa sécurité et sa défense;

Amendement

15. est convaincu que les *expériences des armées des États membres, et en particulier les Armées Françaises, ainsi que les* investissements de l'Union dans le domaine de la défense devraient permettre à tous les États membres de contribuer à une amélioration équilibrée, cohérente et synchronisée de leurs capacités militaires; considère qu'il s'agit là d'une opportunité stratégique pour l'Union d'améliorer sa sécurité et sa défense;

Amendement 265

Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. est convaincu que les investissements de l'Union dans le domaine de la défense devraient permettre à tous les États membres de contribuer à une amélioration équilibrée, cohérente et synchronisée de leurs capacités militaires; considère qu'il s'agit là d'une opportunité stratégique pour l'Union d'améliorer sa sécurité et sa défense;

Amendement

15. est convaincu que les investissements de l'Union dans le domaine de la défense devraient permettre à tous les États membres de contribuer à une amélioration équilibrée, cohérente et synchronisée de leurs capacités militaires, *en tenant toujours compte de leurs capacités budgétaires respectives*; considère qu'il s'agit là d'une opportunité stratégique pour l'Union d'améliorer sa sécurité et sa défense;

Amendement 266
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. est convaincu que les investissements de l'Union dans le domaine de la défense devraient permettre à tous les États membres de contribuer à une amélioration équilibrée, cohérente et synchronisée de leurs capacités militaires; considère qu'il s'agit là d'une opportunité stratégique pour l'Union d'améliorer sa sécurité et sa défense;

Amendement

15. est convaincu que les investissements de l'Union dans le domaine de la défense devraient permettre à tous les États membres de contribuer à une amélioration équilibrée, cohérente et synchronisée de leurs capacités militaires; considère qu'il s'agit là d'une opportunité stratégique pour l'Union d'améliorer sa sécurité et sa défense, ***à la suite d'une analyse minutieuse des menaces réelles auxquelles il est estimé que l'Union sera confrontée, d'une identification claire de l'ennemi qui est la source de ces menaces et d'une détermination précise du degré réel de ses capacités;***

Amendement 267
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Sous-titre 4

Proposition de résolution

Conseil des ministres de la défense

Amendement

supprimé

Amendement 268
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. *souligne la nécessité persistante de mettre en place un modèle de Conseil des ministres de la défense afin de fournir un leadership politique continu et de coordonner la mise en œuvre de la PSDC;*

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 269
Sylvia-Yvonne Kaufmann

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne *la nécessité persistante* de mettre en place un modèle de Conseil des ministres de la défense afin *de fournir un leadership politique continu et* de coordonner la mise en œuvre de la PSDC;

Amendement

16. souligne *qu'il y aurait lieu* de mettre en place un modèle de Conseil des ministres de la défense afin de coordonner la mise en œuvre de la PSDC;

Or. de

Amendement 270
Jo Leinen

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne la nécessité persistante de mettre en place un modèle de Conseil des ministres de la défense afin de *fournir un leadership politique continu et* de coordonner la mise en œuvre de la PSDC;

Amendement

16. souligne la nécessité persistante de mettre en place un modèle de Conseil des ministres de la défense afin de coordonner la mise en œuvre de la PSDC *et de la rendre plus efficace;*

Or. en

Amendement 271
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne la nécessité persistante de mettre en place un modèle de Conseil des ministres de la défense afin de **fournir un leadership politique continu et de** coordonner la mise en œuvre de la PSDC;

Amendement

16. souligne la nécessité persistante de mettre en place un modèle de Conseil des ministres de la défense afin de coordonner la mise en œuvre de la PSDC;

Or. el

Amendement 272
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne la nécessité persistante de mettre en place un modèle de Conseil des ministres de la défense afin de fournir un leadership politique continu et de coordonner la mise en œuvre de la PSDC;

Amendement

16. souligne la nécessité persistante de mettre en place un modèle de Conseil des ministres de la défense, **qui travaillerait à titre subsidiaire à l'égard du Conseil et du Conseil européen**, afin de fournir un leadership politique continu et de coordonner la mise en œuvre de la PSDC;

Or. el

Amendement 273
Ana Gomes, Enrique Guerrero Salom, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne la nécessité persistante de

Amendement

16. souligne la nécessité persistante de

mettre en place un modèle de Conseil des ministres de la défense afin de fournir un leadership politique continu et de coordonner la mise en œuvre de la PSDC;

mettre en place un modèle de Conseil des ministres de la défense *sous la présidence de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité* afin de fournir un leadership politique continu et de coordonner la mise en œuvre de la PSDC;

Or. en

Amendement 274

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghesio

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne la nécessité *persistante* de mettre en place un modèle de Conseil des ministres de la défense afin de fournir un leadership politique continu et de coordonner la mise en œuvre de la PSDC;

Amendement

16. souligne la nécessité de mettre en place un modèle de Conseil des ministres de la défense *des Etats membres*, afin de fournir un leadership politique continu et de coordonner la mise en œuvre de la PSDC *avec les Armées concernées*;

Or. fr

Amendement 275

Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne la nécessité persistante de mettre en place un modèle de Conseil des ministres de la défense afin de fournir un leadership politique continu et de coordonner la mise en œuvre de la PSDC;

Amendement

16. souligne la nécessité persistante de mettre en place un modèle de Conseil des ministres de la défense afin de fournir un leadership politique continu et de coordonner la mise en œuvre de la PSDC *et d'établir un état-major permanent pour les opérations militaires de l'Union pour*

la mise en œuvre concrète des tâches de Petersberg et de supprimer les structures ponctuelles existantes au niveau de l'Union ainsi que les structures tributaires de la politique étrangère de l'État membre qui fournit l'un des cinq états-majors nationaux mis à la disposition de l'Union ou intervient en tant que nation-cadre dans le contexte des groupements tactiques;

Or. en

Amendement 276
Urmas Paet

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. estime qu'il est essentiel de créer, au sein de la Commission, un poste séparé de commissaire chargé de la PSDC;

Or. et

Amendement 277
Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution

Amendement

Comité directeur de la défense

supprimé

Or. fr

Amendement 278
Tamás Meszerics, Pascal Durand

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution

Amendement

Comité directeur de la défense

Instances préparatoires

Or. en

Amendement 279

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. estime que le comité directeur de l'AED, composé des représentants des ministères de la défense des États membres, est l'organe approprié pour exercer les fonctions consultatives et de contrôle nécessaires à la mise en œuvre des articles 42, 45 et 46 du traité UE;

supprimé

Or. fr

Amendement 280

Janusz Korwin-Mikke

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. estime que le comité directeur de l'AED, composé des représentants des ministères de la défense des États membres, est l'organe approprié pour exercer les fonctions consultatives et de contrôle nécessaires à la mise en œuvre

supprimé

des articles 42, 45 et 46 du traité UE;

Or. en

Amendement 281
Sylvia-Yvonne Kaufmann

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. estime que le comité directeur de l'AED, composé des représentants des ministères de la défense des États membres, *est l'organe approprié pour* exercer les fonctions consultatives et de contrôle nécessaires à la mise en œuvre des articles 42, 45 et 46 du traité UE;

Amendement

17. estime que le comité directeur de l'AED, composé des représentants des ministères de la défense des États membres, *pourrait* exercer les fonctions consultatives et de contrôle nécessaires à la mise en œuvre des articles 42, 45 et 46 du traité UE;

Or. de

Amendement 282
Ana Gomes, Enrique Guerrero Salom, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. estime que le comité directeur de l'AED, composé des représentants des ministères de la défense des États membres, est *l'organe* approprié pour exercer les fonctions consultatives et de contrôle nécessaires à la mise en œuvre des articles 42, 45 et 46 du traité UE;

Amendement

17. estime que le comité directeur de l'AED, composé des représentants des ministères de la défense des États membres, est *un organe* approprié pour exercer les fonctions consultatives et de contrôle nécessaires à la mise en œuvre des articles 42, 45 et 46 du traité UE;

Or. en

Amendement 283
Tamás Meszerics, Pascal Durand

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. estime que le comité directeur de l'AED, composé des représentants des ministères de la défense des États membres, est l'organe approprié pour exercer les fonctions consultatives et de contrôle nécessaires à la mise en œuvre *des articles 42, 45 et 46* du traité UE;

Amendement

17. estime que le comité directeur de l'AED, composé des représentants des ministères de la défense des États membres, est l'organe approprié pour exercer les fonctions consultatives et de contrôle nécessaires à la mise en œuvre *de certaines parties de l'article 42, paragraphe 3, et de l'article 45* du traité UE;

Or. en

Amendement 284

Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. estime que le comité directeur de l'AED, composé des représentants des ministères de la défense des États membres, est l'organe approprié pour exercer les fonctions consultatives et de contrôle nécessaires à la mise en œuvre des articles 42, 45 et 46 du traité UE;

Amendement

17. estime que le comité directeur de l'AED, composé des représentants des ministères de la défense des États membres, est l'organe approprié pour exercer les fonctions consultatives et de contrôle nécessaires à la mise en œuvre des articles 42, 45 et 46 du traité UE, *en particulier dans le cadre de la coopération structurée permanente*;

Or. el

Amendement 285

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghesio

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. considère que l'article 4, paragraphe 4, de la décision (PESC) 2015/1835 du Conseil définissant le statut, le siège et les modalités de fonctionnement de l'Agence européenne de défense fournit la base indispensable et solide qui doit permettre au comité directeur de l'AED d'agir en tant que troisième comité des représentants permanents de l'Union, le comité directeur de la défense; estime que ce comité, une fois établi, devrait également exercer les fonctions consultatives et de surveillance nécessaires à la mise en œuvre d'une coopération structurée permanente;

supprimé

Or. fr

Amendement 286

Arnaud Danjean

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. considère que l'article 4, paragraphe 4, de la décision (PESC) 2015/1835 du Conseil définissant le statut, le siège et les modalités de fonctionnement de l'Agence européenne de défense fournit la base indispensable et solide qui doit permettre au comité directeur de l'AED d'agir en tant que troisième comité des représentants permanents de l'Union, le comité directeur de la défense; estime que ce comité, une fois établi, devrait également exercer les fonctions consultatives et de surveillance nécessaires à la mise en œuvre d'une coopération structurée

supprimé

permanente;

Or. fr

Amendement 287

Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. considère que l'article 4, paragraphe 4, de la décision (PESC) 2015/1835 du Conseil définissant le statut, le siège et les modalités de fonctionnement de l'Agence européenne de défense fournit la base indispensable et solide qui doit permettre au comité directeur de l'AED d'agir en tant que troisième comité des représentants permanents de l'Union, le comité directeur de la défense; estime que ce comité, une fois établi, devrait également exercer les fonctions consultatives et de surveillance nécessaires à la mise en œuvre d'une coopération structurée permanente;

supprimé

Or. en

Amendement 288

Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. considère que l'article 4, paragraphe 4, de la décision (PESC) 2015/1835 du Conseil définissant le statut, le siège et les modalités de

18. considère que l'article 4, paragraphe 4, de la décision (PESC) 2015/1835 du Conseil définissant le statut, le siège et les modalités de

fonctionnement de l'Agence européenne de défense fournit la base indispensable et solide qui doit permettre au comité directeur de l'AED d'agir en tant que troisième comité des représentants permanents de l'Union, le comité directeur de la défense; estime que ce comité, une fois établi, devrait également exercer les fonctions consultatives et de surveillance nécessaires à la mise en œuvre d'une coopération structurée permanente;

fonctionnement de l'Agence européenne de défense fournit la base indispensable et solide qui doit permettre au comité directeur de l'AED d'agir en tant que troisième comité des représentants permanents de l'Union, le comité directeur de la défense; estime que ce comité, une fois établi ***clairement et approuvé par l'ensemble des États membres***, devrait également exercer les fonctions consultatives et de surveillance nécessaires à la mise en œuvre d'une coopération structurée permanente;

Or. el

Amendement 289

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. est convaincu que le mandat du comité politique et de sécurité (CPS) visé à l'article 38 du traité UE doit être interprété de manière restrictive; considère qu'en vertu des traités, son mandat ne porte que sur des situations et des missions hors de l'Union, ainsi que sur certains aspects de la mise en œuvre de la clause de solidarité; estime en particulier que les dispositions pratiques élaborées ne sont pas adaptées à la poursuite de la mise en œuvre de la partie de la PSDC définie par l'article 42, paragraphe 2, du traité UE;

Amendement

supprimé

Or. fr

Amendement 290

Janusz Korwin-Mikke

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. *est convaincu que le mandat du comité politique et de sécurité (CPS) visé à l'article 38 du traité UE doit être interprété de manière restrictive; considère qu'en vertu des traités, son mandat ne porte que sur des situations et des missions hors de l'Union, ainsi que sur certains aspects de la mise en œuvre de la clause de solidarité; estime en particulier que les dispositions pratiques élaborées ne sont pas adaptées à la poursuite de la mise en œuvre de la partie de la PSDC définie par l'article 42, paragraphe 2, du traité UE;*

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 291
Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. *est convaincu que le mandat du comité politique et de sécurité (CPS) visé à l'article 38 du traité UE **doit être interprété de manière restrictive**; considère qu'en vertu des traités, son mandat ne porte que sur des situations et des missions hors de l'Union, ainsi que **sur certains aspects** de la mise en œuvre **de la clause de solidarité**; estime en particulier que les **dispositions pratiques élaborées ne sont pas adaptées à la poursuite de la mise en œuvre de la partie de la PSDC définie par l'article 42, paragraphe 2, du traité UE;***

Amendement

19. *est convaincu que le mandat du comité politique et de sécurité (CPS) visé à l'article 38 du traité UE **et son rôle en matière de défense doivent être renforcés**; considère qu'en vertu des traités, son mandat ne porte que sur des situations et des missions hors de l'Union, ainsi que **le contrôle** de la mise en œuvre **des mesures convenues sans préjudice des attributions du haut représentant;***

Amendement 292

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

**Proposition de résolution
Paragraphe 20**

Proposition de résolution

Amendement

20. invite instamment le Conseil à réviser, en ce sens, la décision 2001/78/PESC du Conseil instituant le Comité politique et de sécurité ainsi que la décision (PESC) 2015/1835 définissant le statut, le siège et les modalités de fonctionnement de l'Agence européenne de défense; **supprimé**

Or. fr

Amendement 293

Janusz Korwin-Mikke

**Proposition de résolution
Paragraphe 20**

Proposition de résolution

Amendement

20. invite instamment le Conseil à réviser, en ce sens, la décision 2001/78/PESC du Conseil instituant le Comité politique et de sécurité ainsi que la décision (PESC) 2015/1835 définissant le statut, le siège et les modalités de fonctionnement de l'Agence européenne de défense; **supprimé**

Or. en

Amendement 294

Tamás Meszerics, Pascal Durand

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. *invite instamment le Conseil à réviser, en ce sens, la décision 2001/78/PESC du Conseil instituant le Comité politique et de sécurité ainsi que la décision (PESC) 2015/1835 définissant le statut, le siège et les modalités de fonctionnement de l'Agence européenne de défense;*

supprimé

Or. en

Amendement 295

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution
Sous-titre 6

Proposition de résolution

Amendement

Agence européenne de défense

supprimé

Or. fr

Amendement 296

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

Amendement

21. *souligne le potentiel sous-exploité de l'AED à l'égard du soutien au développement de la PSDC; invite les États membres à définir un niveau d'ambition commun dans le cadre d'une*

supprimé

AED réformée et à s'engager en ce sens; appelle au renforcement du soutien politique, des financements et des ressources de l'AED, ainsi qu'à sa coordination avec les actions de la Commission et d'autres acteurs, en particulier dans les domaines du développement des capacités, des marchés publics de la défense et de la recherche;

Or. fr

Amendement 297

Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

Amendement

21. *souligne le potentiel sous-exploité de l'AED à l'égard du soutien au développement de la PSDC; invite les États membres à définir un niveau d'ambition commun dans le cadre d'une AED réformée et à s'engager en ce sens; appelle au renforcement du soutien politique, des financements et des ressources de l'AED, ainsi qu'à sa coordination avec les actions de la Commission et d'autres acteurs, en particulier dans les domaines du développement des capacités, des marchés publics de la défense et de la recherche;*

supprimé

Or. en

Amendement 298

Sylvia-Yvonne Kaufmann

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. souligne le potentiel sous-exploité de l'AED à l'égard du soutien au développement de la PSDC; invite les États membres à définir un niveau d'ambition commun dans le cadre d'une AED réformée et à s'engager en ce sens; ***appelle au renforcement du soutien politique, des financements et des ressources de l'AED, ainsi qu'à sa coordination avec les actions de la Commission et d'autres acteurs, en particulier dans les domaines du développement des capacités, des marchés publics de la défense et de la recherche;***

Amendement

21. souligne le potentiel sous-exploité de l'AED à l'égard du soutien au développement de la PSDC; invite les États membres à définir un niveau d'ambition commun dans le cadre d'une AED réformée et à s'engager en ce sens;

Or. de

Amendement 299
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. souligne le potentiel sous-exploité de l'AED à l'égard du soutien ***au développement*** de la PSDC; invite les États membres à définir un niveau d'ambition commun dans le cadre d'une AED réformée et à ***s'engager*** en ce sens; appelle au renforcement du soutien politique, des financements et des ressources de l'AED, ainsi qu'à sa coordination avec les actions de la Commission et d'autres acteurs, en particulier dans les domaines ***du développement des capacités, des marchés publics de la défense et de la recherche;***

Amendement

21. souligne le potentiel sous-exploité de l'AED à l'égard du soutien ***à la procédure d'élaboration*** de la PSDC; invite les États membres à définir un niveau d'ambition commun dans le cadre d'une AED réformée et à ***œuvrer*** en ce sens; appelle au renforcement du soutien politique, des financements et des ressources de l'AED, ainsi qu'à sa coordination avec les actions de la Commission et d'autres acteurs, en particulier dans les domaines ***de la fixation des objectifs pour les capacités militaires des États membres, de l'harmonisation des besoins opérationnels et de l'adoption de méthodes performantes et compatibles pour les marchés publics de la défense, de la gestion des programmes spéciaux de coopération et du soutien pour la recherche en matière de technologies de***

défense;

Or. el

Amendement 300
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. souligne le potentiel sous-exploité de l'AED à l'égard du soutien au développement de la PSDC; invite les États membres à définir un niveau d'ambition commun dans le cadre d'une AED réformée et à s'engager en ce sens; appelle au renforcement du soutien politique, *des financements et des ressources* de l'AED, ainsi qu'à sa coordination avec les actions de la Commission et d'autres acteurs, en particulier dans les domaines du développement des capacités, *des marchés publics de la défense et de la recherche;*

Amendement

21. souligne le potentiel sous-exploité de l'AED à l'égard du soutien au développement de la PSDC; invite les États membres à définir un niveau d'ambition commun dans le cadre d'une AED réformée et à s'engager en ce sens; appelle au renforcement du soutien politique *en faveur* de l'AED, ainsi qu'à sa coordination avec les actions de la Commission et d'autres acteurs, en particulier dans les domaines du développement des capacités;

Or. it

Amendement 301
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. souligne le potentiel sous-exploité de l'AED à l'égard du soutien au développement de la PSDC; invite les États membres à définir un niveau d'ambition commun dans le cadre d'une AED réformée et à s'engager en ce sens; appelle au renforcement du soutien politique, des financements et des ressources de l'AED,

Amendement

21. *rappelle que l'objectif de l'AED est de soutenir les États membres dans le développement de leur capacité de défense et de renforcer leur base industrielle et technologique de défense;* souligne le potentiel sous-exploité de l'AED à l'égard du soutien au développement de la PSDC *qui requiert l'utilisation totale des*

ainsi qu'à sa coordination avec les actions de la Commission et d'autres acteurs, en particulier dans les domaines du développement des capacités, des marchés publics de la défense et de la recherche;

capacités de l'Agence; souligne l'importance de mener une réflexion en amont sur le rôle futur et les capacités de l'Agence; invite instamment les États membres à définir un niveau d'ambition commun dans le cadre d'une AED réformée lui permettant d'assumer les tâches qui lui ont été confiées, et à s'engager en ce sens; appelle au renforcement du soutien politique, des financements et des ressources de l'AED, ainsi qu'à sa coordination avec les actions de la Commission, les États membres et d'autres acteurs, en particulier dans les domaines du développement des capacités, des marchés publics de la défense et de la recherche;

Or. fr

Amendement 302
Esteban González Pons, Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. souligne le potentiel sous-exploité de l'AED à l'égard du soutien au développement de la PSDC; invite les États membres à définir un niveau d'ambition commun dans le cadre d'une AED réformée et à s'engager en ce sens; appelle au renforcement du soutien politique, des financements et des ressources de l'AED, ainsi qu'à sa coordination avec les actions de la Commission et d'autres acteurs, en particulier dans les domaines du développement des capacités, des marchés publics de la défense et de la recherche;

Amendement

21. souligne le potentiel sous-exploité de l'AED à l'égard du soutien au développement de la PSDC *et de l'amélioration progressive des capacités des États membres*; invite les États membres à définir un niveau d'ambition commun dans le cadre d'une AED réformée et à s'engager en ce sens; appelle au renforcement du soutien politique, des financements et des ressources de l'AED, ainsi qu'à sa coordination avec les actions de la Commission et d'autres acteurs, en particulier dans les domaines du développement des capacités, des marchés publics de la défense et de la recherche;

Or. en

Amendement 303

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. prend acte de la décision de l'AED d'examiner le plan de développement des capacités (PDC) en conformité avec la stratégie globale de l'Union et attend avec intérêt un futur PDC qui reflète les priorités et les besoins de l'Union et des États membres d'une manière plus pertinente;

Amendement

supprimé

Or. fr

Amendement 304

Sylvia-Yvonne Kaufmann

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. prend acte de la décision de l'AED d'examiner le plan de développement des capacités (PDC) en conformité avec la stratégie globale de l'Union *et attend avec intérêt un futur PDC qui reflète les priorités et les besoins de l'Union et des États membres d'une manière plus pertinente;*

Amendement

22. prend acte de la décision de l'AED d'examiner le plan de développement des capacités (PDC) en conformité avec la stratégie globale de l'Union;

Or. de

Amendement 305

Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. prend acte de la décision de l'AED d'examiner le plan de développement des capacités (PDC) en conformité avec la stratégie globale de l'Union et attend avec intérêt un futur PDC qui reflète les priorités et les besoins de l'Union et des États membres d'une manière plus pertinente;

Amendement

22. prend acte de la décision de l'AED d'examiner le plan de développement des capacités (PDC) en conformité avec la stratégie globale de l'Union et attend avec intérêt un futur PDC qui reflète les priorités et les besoins de l'Union et des États membres d'une manière plus pertinente, ***dans le cadre d'une assistance au Conseil dans l'évaluation de l'amélioration des capacités militaires;***

Or. el

Amendement 306
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. prend acte de la décision de l'AED d'examiner le plan de développement des capacités (PDC) en conformité avec la stratégie globale de l'Union et attend avec intérêt un futur PDC qui reflète les priorités et les besoins de l'Union et des États membres d'une manière plus pertinente;

Amendement

22. prend acte de la décision de l'AED d'examiner le plan de développement des capacités (PDC) en conformité avec la stratégie globale de l'Union et attend avec intérêt un futur PDC qui reflète les priorités et les besoins de l'Union et des États membres d'une manière plus pertinente, ***afin de répondre aux menaces et aux risques réels pour la sécurité de l'Union;***

Or. el

Amendement 307
Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

Amendement

23. regrette que les États membres n'aient pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

supprimé

Or. fr

**Amendement 308
Marek Jurek**

**Proposition de résolution
Paragraphe 23**

Proposition de résolution

Amendement

23. regrette que les États membres n'aient pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

supprimé

Or. pl

Amendement 309
Janusz Korwin-Mikke

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

Amendement

23. regrette que les États membres n'aient pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

supprimé

Or. en

Amendement 310
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

Amendement

23. regrette que les États membres n'aient pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement

supprimé

(OCCAR);

Or. en

Amendement 311
Jo Leinen

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. regrette que les États membres n'aient pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Amendement

23. regrette que les États membres n'aient pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE **et invite la Commission, y compris l'AED, à présenter des propositions dans ce domaine;** invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Or. en

Amendement 312
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. regrette que les États membres n'aient pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la

Amendement

23. regrette que les États membres n'aient pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE **et invite la Commission et**

HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

L'AED, à présenter des propositions dans ce but; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Or. en

Amendement 313

Jozo Radoš, Ivan Jakovčić, Javier Nart, Ilhan Kyuchyuk, Hilde Vautmans

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. regrette que les États membres n'aient pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Amendement

23. regrette que les États membres n'aient pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE ***et invite la Commission à présenter des propositions dans ce domaine;*** invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Or. en

Amendement 314

Charles Goerens, Maite Pagazaurtundúa Ruiz

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. **regrette que** les États membres **n'aient pas encore développé** une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Amendement

23. **invite** les États membres à **développer** une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Or. en

Amendement 315
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. **regrette** que les États membres **n'aient pas encore** développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Amendement

23. **estime** que les États membres **ont** développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, **au sens des objectifs fixés jusqu'à présent par le Conseil**, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Or. el

Amendement 316

Georgios Epitideios

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. **regrette** que les États membres n'aient pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Amendement

23. **s'inquiète du fait** que les États membres n'aient pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Or. el

Amendement 317

Tamás Meszerics, Pascal Durand

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. **regrette** que les États membres **n'aient** pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Amendement

23. **prend acte** que les États membres **n'ont** pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Amendement 318
Sylvia-Yvonne Kaufmann

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. **regrette** que les États membres **n'aient** pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Amendement

23. **prend acte** que les États membres **n'ont** pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Amendement 319
Notis Marias

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. **regrette** que les États membres **n'aient** pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et

Amendement

23. **relève** que les États membres **n'ont** pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et

l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Or. el

Amendement 320
Raffaele Fitto

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. **regrette** que les États membres **n'aient** pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Amendement

23. **relève** que les États membres **n'ont** pas encore développé une politique européenne des capacités et de l'armement (PECA) commune au sein de l'AED, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la HR/VP à informer le Parlement des résultats obtenus dans le cadre des relations de travail existantes entre l'AED et la Commission ainsi qu'entre ces dernières et l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR);

Or. it

Amendement 321
Ana Gomes, Enrique Guerrero Salom, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. est convaincu qu'il est nécessaire d'élargir les compétences de l'agence, notamment en ce qui concerne la gestion de l'attribution des marchés publics, la promotion de l'interopérabilité entre les forces armées des États membres et la direction de projets de recherche et

d'innovation. Il convient pour ce faire d'allouer les ressources et le financement appropriés;

Or. en

Amendement 322
Ana Gomes

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 ter. L'Agence peut cofinancer des achats publics avant commercialisation et des marchés publics de solutions innovantes avec des autorités des États membres et des opérateurs de marché privés;

Or. en

Amendement 323
Ana Gomes, Knut Fleckenstein, Arne Lietz

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 quater. déplore que les États membres aient tardé à mettre en œuvre la position commune 2008/944/PESC de l'Union sur les exportations d'équipements militaires, mettant ainsi en péril la propre sécurité de l'Union; estime que les exportations d'armes des États membres de l'Union devraient être soumises à des critères politiques applicables à l'ensemble de l'Union plutôt qu'à des considérations économiques individuelles; souligne la nécessité, pour l'Union européenne, de mettre sur pied

un régime plus strict de contrôle des exportations des biens et des services liés à la sécurité et à la défense; demande à la Commission d'élaborer, en consultation avec le SEAE, une proposition portant sur la manière de renforcer les huit critères de la position commune 2008/944/PESC de l'Union sur les exportations d'équipements militaires en vertu desquels les armes, les munitions, les équipements et les technologies de la défense peuvent être exportés vers des pays tiers;

Or. en

Amendement 324

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution

Sous-titre 7

Proposition de résolution

Amendement

Coopération structurée permanente (PESCO)

supprimé

Or. fr

Amendement 325

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

Amendement

24. encourage les États membres à créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du

supprimé

personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;

Or. fr

Amendement 326
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. encourage les États membres à **créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer** leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;

Amendement

24. encourage les États membres à **maintenir et à améliorer** leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;

Or. en

Amendement 327
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. **encourage** les États membres à **créer et à adhérer à la PESCO** dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;

Amendement

24. **incite** les États membres **qui le souhaitent à utiliser, le plus tôt possible, la procédure PESCO** dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;

encourage les autres États membres qui le souhaitent et disposant des capacités nécessaires à rejoindre la PESCO;

Or. fr

Amendement 328
Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. *encourage* les États membres à créer *et à adhérer à la PESCO* dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;

Amendement

24. *observe qu'en vertu de l'article 46 du traité UE*, les États membres *peuvent* créer *la PESCO et y adhérer* dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;

Or. it

Amendement 329
Bogdan Andrzej Zdrojewski

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. encourage les États membres à créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;

Amendement

24. encourage les États membres à créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification, *tout en*

respectant les principes de l'OTAN;

Or. pl

Amendement 330
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. encourage les États membres à créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;

Amendement

24. encourage les États membres à créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, ***à condition qu'ils le souhaitent et assument les engagements en matière de capacités militaires énoncés au protocole sur la coopération structurée permanente***, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;

Or. el

Amendement 331
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. encourage les États membres à créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures,

Amendement

24. encourage les États membres à créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer, ***si nécessaire***, leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des

l'interopérabilité et la certification;

infrastructures, l'interopérabilité et la certification;

Or. el

Amendement 332

Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution **Paragraphe 24**

Proposition de résolution

24. encourage les États membres à créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;

Amendement

24. encourage les États membres à créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification; *estime que, conformément aux tâches décrites à l'article 43 du traité UE, la PESCO pourrait être utilisée pour des modalités de coopération permanentes sur des tâches militaires spécifiques, comme les forces de combat pour des conflits de haute intensité, des forces de stabilisation pour sécuriser les cessez-le-feu ou les accords de paix, la logistique militaire, des tâches d'ingénierie militaire, de transport, des tâches d'évacuation ou des services médicaux, y compris des hôpitaux mobiles de campagne;*

Or. en

Amendement 333

Jozo Radoš, Ivan Jakovčić, Javier Nart, Charles Goerens, Ilhan Kyuchyuk, Hilde Vautmans

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. encourage les États membres à créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;

Amendement

24. encourage les États membres à créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;
encourage les États membres à participer à la PESCO pour mettre en place une "Force européenne intégrée" composée de divisions venant des armées nationales et de la mettre à la disposition de l'Union pour la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE; invite la haute représentante et vice-présidente à présenter des options pour la concrétisation de la PESCO au cours du premier semestre 2017;

Or. en

Amendement 334

Jo Leinen

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. encourage les États membres à créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;

Amendement

24. encourage les États membres à créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;
encourage les États membres qui

participent à la PESCO à mettre en place une "Force européenne intégrée" composée de divisions venant des armées nationales et de la mettre à la disposition de l'Union pour la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune comme le prévoit l'article 42, paragraphe 3, du traité UE;

Or. en

Amendement 335
Urmas Paet

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. encourage les États membres à créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;

Amendement

24. encourage les États membres à créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;
souligne l'importance et la nécessité de la participation de tous les États membres à une coopération structurée permanente et efficace;

Or. et

Amendement 336
Enrique Guerrero Salom, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. encourage les États membres à

Amendement

24. encourage les États membres à

créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification;

créer et à adhérer à la PESCO dans le cadre de l'Union, en vue de soutenir et d'améliorer leurs capacités militaires par l'évolution de la doctrine et du leadership, le perfectionnement et la formation du personnel, le développement du matériel de défense et des infrastructures, l'interopérabilité et la certification, *ce qui devrait, le moment venu, aboutir à la création des forces armées européennes;*

Or. en

Amendement 337

Ana Gomes, Enrique Guerrero Salom, Jonás Fernández

Proposition de résolution

Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 bis. est convaincu que la PESCO ne devrait exclure aucun État membre désireux de pousser l'intégration de sa défense au plus haut niveau d'ambition;

Or. en

Amendement 338

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution

Paragraphe 25

Proposition de résolution

Amendement

25. considère que l'Union devrait prendre des mesures, en accord avec les États membres concernés, pour participer aux programmes de capacités qu'ils entreprennent; considère que la contribution financière de l'Union à ces programmes ne doit pas être supérieure

supprimé

aux contributions versées par les États membres participants;

Or. fr

Amendement 339

Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. considère que l'Union devrait prendre des mesures, en accord avec les États membres concernés, pour *participer aux* programmes de capacités qu'ils entreprennent; *considère que la contribution financière de l'Union à ces programmes ne doit pas être supérieure aux contributions versées par les États membres participants;*

Amendement

25. considère que l'Union devrait prendre des mesures, en accord avec les États membres concernés, pour *coordonner les* programmes de capacités qu'ils entreprennent;

Or. en

Amendement 340

Sylvia-Yvonne Kaufmann

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. considère que l'Union devrait prendre des mesures, en accord avec les États membres concernés, pour participer aux programmes de capacités qu'ils entreprennent; *considère que la contribution financière de l'Union à ces programmes ne doit pas être supérieure aux contributions versées par les États membres participants;*

Amendement

25. considère que l'Union devrait prendre des mesures, en accord avec les États membres concernés, pour participer aux programmes de capacités qu'ils entreprennent;

Amendement 341
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. considère que l'Union devrait prendre des mesures, en accord avec les États membres concernés, pour participer aux programmes de capacités qu'ils entreprennent; considère que la contribution financière de l'Union à ces programmes ne doit pas être supérieure aux contributions versées par les États membres participants;

Amendement

25. considère que l'Union devrait prendre des mesures, en accord avec les États membres concernés, pour participer aux programmes de capacités qu'ils entreprennent; considère que la contribution financière de l'Union à ces programmes ne doit pas être supérieure aux contributions versées par les États membres participants; ***estime que cette intervention devrait être conforme aux souhaits des États membres;***

Or. en

Amendement 342
Eleftherios Synadinou

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. considère que l'Union devrait prendre des mesures, en accord avec les États membres concernés, pour participer aux programmes de capacités qu'ils entreprennent; considère que la contribution financière de l'Union à ces programmes ne doit pas être supérieure aux contributions versées par les États membres participants;

Amendement

25. considère que l'Union devrait prendre des mesures, en accord avec les États membres concernés, pour participer aux programmes de capacités qu'ils entreprennent, ***notamment lorsque les États membres constituent conjointement des forces multinationales;*** considère que la contribution financière de l'Union à ces programmes ne doit pas être supérieure aux contributions versées par les États membres participants;

Amendement 343

Charles Tannock, Anna Elżbieta Fotyga

Proposition de résolution

Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. considère que l'Union devrait prendre des mesures, en accord avec les États membres concernés, pour participer aux programmes de capacités qu'ils entreprennent; considère que la contribution financière de l'Union à ces programmes ne doit pas être supérieure aux contributions versées par les États membres participants;

Amendement

25. considère que l'Union devrait prendre des mesures, en accord avec les États membres concernés, pour participer aux programmes de capacités qu'ils entreprennent; considère que la contribution financière de l'Union à ces programmes ne doit pas être supérieure aux contributions versées par les *États membres participants et ne devrait pas devenir un mécanisme de financement préférentiel pour les entreprises du secteur de la défense des États membres participants;*

Or. en

Amendement 344

Ana Gomes, Enrique Guerrero Salom, Jonás Fernández

Proposition de résolution

Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. demande instamment la création d'un état-major permanent de l'Union pour le lancement et la coordination des missions civiles et militaires relevant de la politique de sécurité et de défense commune et des opérations de défense conjointes, y compris dans le cadre de la PESCO si les États membres participants en ont convenu ainsi, depuis lequel un personnel opérationnel intégré prendra en charge l'ensemble du cycle de

planification, depuis la conceptualisation politique initiale jusqu'aux plans détaillés;

Or. en

Amendement 345

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

**Proposition de résolution
Paragraphe 26**

Proposition de résolution

Amendement

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, parallèlement à la création de quartiers généraux à l'échelle européenne; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

supprimé

Or. fr

Amendement 346

Janusz Korwin-Mikke

**Proposition de résolution
Paragraphe 26**

Proposition de résolution

Amendement

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, parallèlement à

supprimé

la création de quartiers généraux à l'échelle européenne; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

Or. en

Amendement 347
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

Amendement

26. *considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, parallèlement à la création de quartiers généraux à l'échelle européenne; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;*

supprimé

Or. en

Amendement 348
Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. considère que **le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, parallèlement à la création de quartiers généraux à l'échelle européenne**; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, **l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;**

Amendement

26. considère que **certains** groupements tactiques de l'Union **pourraient être intégrés** à la PESCO; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien **et l'Eurocorps pourraient également relever de la PESCO;**

Or. en

Amendement 349
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, parallèlement à la création de quartiers généraux à l'échelle européenne; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; **est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la**

Amendement

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, parallèlement à la création de quartiers généraux à l'échelle européenne; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO;

PESCO;

Or. it

Amendement 350
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, parallèlement à la création *de quartiers généraux à l'échelle européenne*; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

Amendement

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, parallèlement à la création *d'un quartier général stratégique permanent civil et militaire doté d'une composante militaire opérationnelle permanente*; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

Or. en

Amendement 351
Anna Elżbieta Fotyga

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, *parallèlement à la création de quartiers généraux à l'échelle européenne*; estime que d'autres

Amendement

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement

structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

Or. en

Amendement 352
Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, ***parallèlement à la création de quartiers généraux à l'échelle européenne***; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

Amendement

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

Or. it

Amendement 353
Maite Pagazaurtundúa Ruiz, Jozo Radoš, Charles Goerens

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, parallèlement à la création de quartiers généraux à l'échelle européenne; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

Amendement

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, parallèlement à la création de quartiers généraux à l'échelle européenne, **sur le modèle de la capacité civile de planification et de conduite, qui soient en mesure de planifier, contrôler et conduire efficacement des opérations militaires de gestion de crises relevant de la PSDC, avec les synergies nécessaires pour assurer une approche globale de ces opérations**; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

Or. en

Amendement 354
Jo Leinen

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, parallèlement à la création de quartiers généraux à l'échelle européenne; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union

Amendement

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, **en tant que volet de réaction rapide de la «Force européenne intégrée»**, parallèlement à la création de quartiers généraux à l'échelle européenne; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR), **ainsi que des**

devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

formes bilatérales et multilatérales de coopération entre les pays participant à la PESCO, devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

Or. en

Amendement 355
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, parallèlement à la création de quartiers généraux à l'échelle européenne; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

Amendement

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, *sous réserve de l'accord des États membres ayant le commandement opérationnel des groupements tactiques*, parallèlement à la création de quartiers généraux à l'échelle européenne estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

Or. el

Amendement 356
Jozo Radoš, Ivan Jakovčić, Javier Nart, Charles Goerens, Ilhan Kyuchyuk, Hilde Vautmans

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, parallèlement à la création de quartiers généraux à l'échelle européenne; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

Amendement

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, parallèlement à la création de quartiers généraux à l'échelle européenne; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR), ***ainsi que des formes bilatérales et multilatérales de coopération entre les pays participant à la PESCO***, devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

Or. en

Amendement 357

Ana Gomes, Enrique Guerrero Salom, Jonás Fernández

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, parallèlement à la création de quartiers généraux à l'échelle européenne; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

Amendement

26. considère que le système de groupements tactiques de l'Union devrait être intégré à la PESCO, parallèlement à la création de quartiers généraux ***permanents*** à l'échelle européenne; estime que d'autres structures multinationales européennes telles que le commandement européen du transport aérien, l'Eurocorps et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) devraient également relever de la PESCO; est d'avis que les privilèges et immunités de l'Union devraient s'appliquer aux structures multinationales faisant partie de la PESCO;

Amendement 358

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

Amendement

27. considère que, pendant les phases de défense, de réserve et de retrait, l'Union devrait couvrir tous les coûts de ses groupements tactiques;

supprimé

Or. fr

Amendement 359

Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

Amendement

27. considère que, pendant les phases de défense, de réserve et de retrait, l'Union devrait couvrir tous les coûts de ses groupements tactiques;

supprimé

Or. en

Amendement 360

Tamás Meszerics, Pascal Durand

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

Amendement

27. considère que, pendant les phases

27. considère que, pendant les phases

de défense, de réserve et de retrait, *l'Union* devrait couvrir tous les coûts de ses groupements tactiques;

de défense, de réserve et de retrait, *un mécanisme ATHENA révisé* devrait couvrir tous les coûts de ses groupements tactiques;

Or. en

Amendement 361
Ana Gomes

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. considère que, pendant les phases de défense, de réserve et de retrait, l'Union devrait couvrir tous les coûts de ses groupements tactiques;

Amendement

27. considère que, pendant les phases de défense, de réserve et de retrait, l'Union devrait couvrir tous les coûts de ses groupements tactiques; *demande dans ce contexte la réforme du mécanisme ATHENA en vue d'élargir son potentiel de partage des coûts et de financement commun, notamment des missions de la PSDC; souligne que les groupement tactiques de l'Union devraient être renommés et réformés afin de devenir un instrument militaire utilisable, en mettant en œuvre l'article 44 du traité UE, en apportant davantage de flexibilité et en assurant un financement plus fonctionnel afin de renforcer sa capacité par une formation conjointe systématique et par d'autres moyens destinés à assurer une meilleure coordination et coopération;*

Or. en

Amendement 362
Knut Fleckenstein

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. considère que, pendant les phases de défense, de réserve et de retrait, l'Union devrait couvrir tous les coûts de ses groupements tactiques;

Amendement

27. considère que, pendant les phases de défense, de réserve et de retrait, l'Union devrait couvrir tous les coûts de ses groupements tactiques; **demande dans ce contexte la réforme du mécanisme ATHENA;**

Or. en

Amendement 363
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. considère que, pendant les phases de défense, de réserve et de retrait, l'Union devrait couvrir tous les coûts de ses groupements tactiques;

Amendement

27. considère que, pendant les phases de **développement, de** défense, de réserve et de retrait, l'Union devrait couvrir tous les coûts de ses groupements tactiques;

Or. el

Amendement 364
Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. invite la VP/HR et le Conseil à intégrer les mesures prises face au changement climatique dans toutes les lignes directrices, stratégies et mesures relatives à son action extérieure, et de nommer à cet effet un représentant spécial responsable de la sécurité climatique;

Or. en

Amendement 365
Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 ter. invite la VP/HR et le Conseil à pleinement mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et à nommer un représentant spécial sur la situation des femmes dans les conflits;

Or. en

Amendement 366
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

Amendement

28. **souligne** que le Parlement européen **devrait jouer un rôle majeur dans le contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la PSDC; insiste pour que le Parlement soit consulté sur les grandes décisions dans le domaine de la PSDC, y compris en ce qui concerne les missions militaires et les opérations de défense stratégique;**

28. **reconnait** que le **Secrétariat du** Parlement européen, **en tant que composante de la fonction publique européenne, a son propre programme, avec la même volonté d'intégration politique que les autres institutions de l'Union, y compris le Secrétariat du Conseil;**

Or. en

Amendement 367
Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. souligne que le Parlement européen devrait jouer un rôle majeur dans le contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la PSDC; ***insiste pour que le Parlement soit consulté sur les grandes décisions dans le domaine de la PSDC, y compris en ce qui concerne les missions militaires et les opérations de défense stratégique;***

Amendement

28. souligne que le Parlement européen devrait jouer un rôle majeur dans le contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la PSDC ***en lien avec les Parlements des Etats membres;***

Or. fr

Amendement 368
Sylvia-Yvonne Kaufmann

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. souligne que le Parlement européen devrait jouer un rôle majeur dans le contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la PSDC; ***insiste pour que le Parlement soit consulté sur les grandes décisions dans le domaine de la PSDC, y compris en ce qui concerne les missions militaires et les opérations de défense stratégique;***

Amendement

28. souligne que le Parlement européen devrait jouer un rôle majeur dans le contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la PSDC; ***insiste pour que le Parlement soit consulté sur toutes les décisions dans le domaine de la PSDC, notamment les décisions qui concernent les missions militaires et les opérations de défense stratégique, et qu'il ait un droit d'approbation en cas d'opérations militaires à l'extérieur de l'Union européenne;***

Or. de

Amendement 369
Sabine Lösing

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. souligne que le Parlement européen devrait jouer un rôle majeur dans le contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la PSDC; insiste pour que **le Parlement soit consulté sur les** grandes décisions dans le domaine de la PSDC, y compris en ce qui concerne les missions militaires **et les opérations de défense stratégique;**

Amendement

28. souligne que le Parlement européen devrait jouer un rôle majeur dans **la surveillance et** le contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la **PESC et de la PSDC**; insiste pour que **les droits du Parlement en matière de contrôle, y compris une procédure de réserve parlementaire, soient établis parallèlement aux droits et procédures de contrôle des parlements nationaux, en particulier à l'égard des** grandes décisions dans le domaine de la PSDC, y compris en ce qui concerne les missions militaires;

Or. en

Amendement 370
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. souligne que le Parlement européen devrait jouer un rôle majeur dans le contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la PSDC; insiste pour que le Parlement soit consulté sur les grandes décisions dans le domaine de la PSDC, y compris en ce qui concerne les missions militaires et les opérations de défense stratégique;

Amendement

28. souligne que le Parlement européen devrait jouer un rôle majeur dans le contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la PSDC; insiste pour que le Parlement soit consulté **de manière effective** sur les grandes décisions dans le domaine de la PSDC, y compris en ce qui concerne les missions militaires et les opérations de défense stratégique **en vue d'une modification des traités, de façon à attribuer au Parlement des pouvoirs de codécision en la matière;**

Or. it

Amendement 371
Raffaele Fitto

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. souligne que le Parlement européen devrait jouer un rôle majeur dans le contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la PSDC; insiste pour que le Parlement soit consulté sur les grandes décisions dans le domaine de la PSDC, y compris en ce qui concerne les missions militaires et les opérations de défense stratégique;

Amendement

28. souligne que le Parlement européen devrait jouer un rôle majeur dans le contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la PSDC; insiste pour que le Parlement soit consulté sur les grandes décisions dans le domaine de la PSDC ***en favorisant le dialogue avec les parlements nationaux***, y compris en ce qui concerne les missions militaires et les opérations de défense stratégique;

Or. it

Amendement 372

Jozo Radoš, Ivan Jakovčić, Javier Nart, Charles Goerens, Ilhan Kyuchyuk, Hilde Vautmans, Maite Pagazaurtundúa Ruiz

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. souligne que le Parlement européen devrait jouer un rôle majeur dans le contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la PSDC; insiste pour que le Parlement soit consulté sur les grandes décisions dans le domaine de la PSDC, y compris en ce qui concerne les missions militaires et les opérations de défense stratégique;

Amendement

28. souligne que le Parlement européen devrait jouer un rôle majeur dans le contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la PSDC; insiste pour que le Parlement soit consulté sur les grandes décisions dans le domaine de la PSDC, y compris en ce qui concerne les missions militaires et les opérations de défense stratégique, ***comme prévu à l'article 14, paragraphe 1, du traité UE***;

Or. en

Amendement 373

Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution

Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. souligne que le Parlement européen devrait jouer un rôle majeur dans le contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la PSDC; insiste pour que le Parlement soit consulté sur les grandes décisions dans le domaine de la PSDC, y compris en ce qui concerne les missions militaires et les opérations de défense stratégique;

Amendement

28. souligne que le Parlement européen devrait jouer un rôle majeur dans le **développement, le** contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la PSDC; insiste pour que le Parlement soit consulté sur les grandes décisions dans le domaine de la PSDC, y compris en ce qui concerne les missions **militaires ou non** militaires et les opérations de défense stratégique;

Or. el

Amendement 374

Charles Goerens, Maite Pagazaurtundúa Ruiz, Jozo Radoš

Proposition de résolution

Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. souligne que le Parlement européen devrait jouer un rôle majeur dans le contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la PSDC; insiste pour que le Parlement soit consulté sur les grandes décisions dans le domaine de la PSDC, y compris en ce qui concerne les missions militaires et les opérations de défense stratégique;

Amendement

28. souligne que le Parlement européen devrait jouer un rôle majeur dans le contrôle de la mise en œuvre et dans l'évaluation de la PSDC; insiste pour que le Parlement soit consulté sur les grandes décisions dans le domaine de la PSDC, y compris en ce qui concerne les missions militaires et **civiles et** les opérations de défense stratégique;

Or. en

Amendement 375

Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

Amendement

29. demande à cet égard à la HR/VP de donner pleinement effet à l'article 36 du traité UE en veillant à ce que les opinions du Parlement soient dûment prises en considération dans le cadre de la consultation du Parlement sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la PSDC dans le cadre de la PESC; demande que davantage d'informations soient fournies au Parlement sur une base plus régulière, en vue de renforcer les mécanismes de contrôle parlementaire et politique disponibles;

supprimé

Or. en

Amendement 376

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

Amendement

29. demande à cet égard à la HR/VP de donner pleinement effet à l'article 36 du traité UE en veillant à ce que les opinions *du Parlement* soient dûment prises en considération *dans le cadre de la consultation du Parlement sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la PSDC dans le cadre de la PESC; demande que davantage d'informations soient fournies au Parlement sur une base plus régulière, en vue de renforcer les mécanismes de contrôle parlementaire et politique disponibles;*

29. demande à cet égard à la HR/VP de donner pleinement effet à l'article 36 du traité UE en veillant à ce que les opinions *des Parlements* soient dûment prises en considération;

Or. fr

Amendement 377
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. demande à cet égard à la HR/VP de donner pleinement effet à l'article 36 du traité UE en veillant à ce que les opinions du Parlement soient dûment prises en considération dans le cadre de la consultation du Parlement sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la PSDC dans le cadre de la PESC; demande que davantage d'informations soient fournies au Parlement sur une base plus régulière, en vue de renforcer les mécanismes de contrôle parlementaire et politique disponibles;

Amendement

29. demande à cet égard à la HR/VP, ***dans l'attente d'une modification des traités qui confère au Parlement européen un pouvoir de codécision dans le domaine de la PESC et de la PSDC***, de donner pleinement effet à l'article 36 du traité UE en veillant à ce que les opinions du Parlement soient dûment prises en considération dans le cadre de la consultation du Parlement sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la PSDC dans le cadre de la PESC; demande que davantage d'informations soient fournies au Parlement sur une base plus régulière, en vue de renforcer les mécanismes de contrôle parlementaire et politique disponibles;

Or. it

Amendement 378
Jo Leinen

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

29 bis. presse le Parlement de transformer sa sous-commission sur la sécurité et la défense en une commission parlementaire à part entière, qui aura un rôle de premier plan à jouer dans la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune et particulièrement dans le

contrôle des actes juridiques relatifs au marché de la défense ainsi que dans les procédures telles que l'examen annuel coordonné en matière de défense;

Or. en

Amendement 379
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution

Amendement

30. demande une coopération renforcée entre le Parlement européen et les parlements nationaux, cette coopération constituant un élément crucial pour l'obtention de résultats concrets dans le domaine de la PSDC et pour la légitimation de cette dernière; fait remarquer que cette coopération ne doit pas nuire à la mise en œuvre de la PSDC et à la réalisation de ses objectifs en tant que politique de l'Union;

supprimé

Or. en

Amendement 380
Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution

Amendement

30. demande une coopération renforcée entre le Parlement européen et les parlements nationaux, *cette coopération constituant un élément crucial pour l'obtention de résultats concrets dans le domaine de la PSDC et pour la*

30. demande une coopération renforcée entre le Parlement européen et les parlements nationaux;

légitimation de cette dernière; fait remarquer que cette coopération ne doit pas nuire à la mise en œuvre de la PSDC et à la réalisation de ses objectifs en tant que politique de l'Union;

Or. fr

Amendement 381
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. demande une coopération renforcée entre le Parlement européen et les parlements nationaux, cette coopération constituant un élément crucial pour l'obtention de résultats concrets dans le domaine de la PSDC et pour la légitimation de cette dernière; fait remarquer que cette coopération *ne doit pas nuire* à la mise en œuvre de la PSDC et à la réalisation de ses objectifs en tant que politique de l'Union;

Amendement

30. demande une coopération renforcée entre le Parlement européen et les parlements nationaux, cette coopération constituant un élément crucial pour l'obtention de résultats concrets dans le domaine de la PSDC et pour la légitimation de cette dernière; fait remarquer que cette coopération *aura un caractère subsidiaire* à la mise en œuvre de la PSDC et à la réalisation de ses objectifs en tant que politique de l'Union;

Or. el

Amendement 382
Marek Jurek

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. *estime que le Parlement devrait continuer d'encourager des initiatives spécifiques et d'adresser des recommandations au Conseil, à la HR/VP et à la Commission sur les questions communes de sécurité et de défense, au-*

Amendement

supprimé

*delà du rôle qu'il tient dans les
procédures budgétaires;*

Or. pl

Amendement 383

**Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine
Boutonnet, Mario Borghezio**

Proposition de résolution

Paragraphe 31

Proposition de résolution

Amendement

**31. *estime que le Parlement devrait
continuer d'encourager des initiatives
spécifiques et d'adresser des
recommandations au Conseil, à la HR/VP
et à la Commission sur les questions
communes de sécurité et de défense, au-
delà du rôle qu'il tient dans les
procédures budgétaires;***

supprimé

Or. fr

Amendement 384

Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution

Paragraphe 31

Proposition de résolution

Amendement

**31. *estime que le Parlement devrait
continuer d'encourager des initiatives
spécifiques et d'adresser des
recommandations au Conseil, à la HR/VP
et à la Commission sur les questions
communes de sécurité et de défense, au-
delà du rôle qu'il tient dans les
procédures budgétaires;***

supprimé

Or. en

Amendement 385

Jozo Radoš, Ivan Jakovčić, Javier Nart, Urmas Paet

Proposition de résolution

Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

31 bis. presse le Parlement de transformer sa sous-commission sur la sécurité et la défense en une commission parlementaire à part entière, qui aura un rôle de premier plan à jouer dans la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune et particulièrement dans le contrôle des actes juridiques relatifs à la sécurité et à la défense ;

Or. en

Amendement 386

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution

Sous-titre 9

Proposition de résolution

Amendement

Relations UE-OTAN

supprimé

Or. fr

Amendement 387

Notis Marias

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

Amendement

32. réaffirme que la relation entre la PSDC et l'OTAN constitue une

supprimé

opportunité politique de collaboration et de complémentarité à tous les niveaux; rappelle que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat global et élargi est nécessaire afin de développer des capacités communes et d'éviter les actions redondantes;

Or. el

Amendement 388

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

**Proposition de résolution
Paragraphe 32**

Proposition de résolution

Amendement

32. réaffirme que la relation entre la PSDC et l'OTAN constitue une opportunité politique de collaboration et de complémentarité à tous les niveaux; rappelle que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat global et élargi est nécessaire afin de développer des capacités communes et d'éviter les actions redondantes;

supprimé

Or. fr

Amendement 389

Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution
Paragraphe 32**

Proposition de résolution

Amendement

32. réaffirme que la relation entre la PSDC et l'OTAN constitue une

32. réaffirme que la PSDC ne devrait pas porter préjudice aux obligations de

opportunité politique de collaboration et de complémentarité à tous les niveaux; rappelle que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat global et élargi est nécessaire afin de développer des capacités communes et d'éviter les actions redondantes;

certains États membres dans le cadre de l'OTAN;

Or. en

Amendement 390
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. réaffirme que *la relation entre la PSDC et l'OTAN constitue une opportunité politique de collaboration et de complémentarité à tous les niveaux; rappelle que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat global et élargi est nécessaire afin de développer des capacités communes et d'éviter les actions redondantes;*

Amendement

32. réaffirme que *l'OTAN est la pierre angulaire de la défense européenne et estime que la relation entre l'OTAN et l'Union offre une possibilité de collaboration et de complémentarité avec l'Union centrée sur les aspects civils et humanitaires de la gestion de crise;*

Or. en

Amendement 391
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. réaffirme que la relation entre la PSDC et l'OTAN constitue une opportunité politique de collaboration et de complémentarité à tous les niveaux;

Amendement

32. réaffirme que la relation entre la PSDC et l'OTAN constitue une opportunité politique de collaboration et de complémentarité à tous les niveaux;

rappelle *que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat global et élargi est nécessaire afin de développer des capacités communes et d'éviter les actions redondantes;*

rappelle *toutefois qu'il est nécessaire de trouver un nouvel équilibre au sein du partenariat stratégique entre l'Union et l'OTAN et de rendre les dépenses militaires des différents États membres plus efficaces et moins importantes (grâce à des économies qui peuvent être réalisées à travers des projets communs et des économies d'échelle);*

Or. it

Amendement 392
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. réaffirme que la relation entre la PSDC et l'OTAN constitue une opportunité politique de collaboration et de complémentarité à tous les niveaux; rappelle que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat global et élargi est nécessaire afin de développer des capacités communes et d'éviter les actions redondantes;

Amendement

32. réaffirme que la relation entre la PSDC et l'OTAN constitue une opportunité politique de collaboration, *d'assistance, de coopération* et de complémentarité à tous les niveaux; rappelle que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat global et élargi est nécessaire afin de développer des capacités communes et d'éviter les actions redondantes, *les charges financières additionnelles pour les États membres qui sont membres des deux organisations et/ou une demande pour l'organisation et le développement de nouvelles structures militaires;*

Or. el

Amendement 393
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. réaffirme que la relation entre la PSDC et l'OTAN constitue une opportunité politique de collaboration **et de complémentarité à tous les niveaux**; rappelle que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat global **et élargi** est nécessaire afin de développer des capacités **communes** et d'éviter les actions redondantes;

Amendement

32. réaffirme que la relation entre la PSDC et l'OTAN constitue une opportunité politique de collaboration **dans la mesure et au niveau nécessaires, en gardant toujours à l'esprit que la défense collective constitue la mission principale de l'OTAN**; rappelle que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat global est nécessaire afin de développer des capacités **nouvelles** et d'éviter les actions redondantes;

Or. el

Amendement 394

Ana Gomes, Enrique Guerrero Salom, Jonás Fernández

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. réaffirme que la relation entre la PSDC et l'OTAN constitue une opportunité politique de collaboration et de complémentarité à tous les niveaux; rappelle que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat global et élargi est nécessaire afin de développer des capacités communes et d'éviter les actions redondantes;

Amendement

32. réaffirme que la relation entre la PSDC et l'OTAN constitue une opportunité politique de collaboration et de complémentarité à tous les niveaux; rappelle que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat global et élargi est nécessaire afin de développer des capacités communes et d'éviter les actions redondantes; **invite la VP/HR à engager immédiatement le dialogue avec les partenaires transatlantiques afin de clarifier leur position sur les différents thèmes de la stratégie globale**;

Or. en

Amendement 395

Raffaele Fitto

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. *réaffirme que la relation entre la PSDC et l'OTAN* constitue une opportunité politique de collaboration et de complémentarité à tous les niveaux; rappelle que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat global et élargi est nécessaire afin de développer des capacités communes et d'éviter les actions redondantes;

Amendement

32. *souhaite une relation plus étroite l'Union, les États membres et l'OTAN qui* constitue une opportunité politique de collaboration et de complémentarité à tous les niveaux; rappelle que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat global et élargi est nécessaire afin de développer des capacités communes et d'éviter les actions redondantes;

Or. it

Amendement 396

David McAllister

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. réaffirme que la relation entre la PSDC et l'OTAN constitue une opportunité politique de collaboration et de complémentarité à tous les niveaux; rappelle que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat global et élargi est nécessaire afin de développer des capacités communes et d'éviter les actions redondantes;

Amendement

32. réaffirme que la relation entre la PSDC et l'OTAN constitue une opportunité politique de collaboration et de complémentarité à tous les niveaux; rappelle que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat *stratégique* global et élargi est nécessaire *entre l'Union et l'OTAN* afin de développer des capacités communes et d'éviter les actions redondantes;

Or. en

Amendement 397

Janusz Korwin-Mikke

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. réaffirme que la relation entre la PSDC et l'OTAN constitue une opportunité politique de collaboration et de complémentarité à tous les niveaux; rappelle que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat global et élargi est nécessaire afin de développer des capacités communes et d'éviter les actions redondantes;

Amendement

32. réaffirme que la relation entre la PSDC et l'OTAN constitue une opportunité politique de collaboration et de complémentarité à tous les niveaux; rappelle que, dans le contexte international actuel et compte tenu de la dégradation de la sécurité, un partenariat global et élargi est nécessaire afin de développer des capacités communes et d'éviter les actions *et les fonctions* redondantes;

Or. en

Amendement 398
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution

32 bis. rappelle que la politique de l'Union est sans préjudice du caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres et respecte les obligations des États membres qui sont membres des deux organisations, dont la défense commune est mise en œuvre dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), notamment dans les champs d'application de politique commune qui concernent la mise à disposition de capacités militaires et non militaires;

Or. el

Amendement 399

Charles Tannock, Anna Elżbieta Fotyga

**Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

32 bis. se félicite de l'engagement de la stratégie mondiale de l'Union en faveur de l'OTAN en tant que pierre angulaire de la sécurité collective de l'Europe et en faveur du renforcement des Nations unies en tant que fondement de l'ordre international;

Or. en

**Amendement 400
Kazimierz Michał Ujazdowski**

**Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

32 bis. estime que la coopération en matière de défense au sein de l'Union européenne ne doit pas se traduire par des actions et des structures faisant inutilement double emploi avec celles de l'OTAN;

Or. pl

**Amendement 401
Charles Tannock**

**Proposition de résolution
Paragraphe 32 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

32 ter. constate que le sommet de Lisbonne de novembre 2010 a souligné la détermination à améliorer le partenariat

stratégique OTAN-UE, un fait confirmé encore par le concept stratégique 2010 de l'OTAN, qui engage l'Alliance à prévenir les crises, à gérer les conflits et à stabiliser les situations post-conflit, notamment en collaborant plus étroitement avec les partenaires internationaux de l'OTAN, parmi lesquels l'Union européenne;

Or. en

Amendement 402
Kazimierz Michał Ujazdowski

Proposition de résolution
Paragraphe 32 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 ter. souligne que l'union européenne de la défense ne doit exclure aucun État membre, qu'elle ne doit pas remettre en cause les obligations des États membres envers l'OTAN et qu'elle doit agir sur le principe de la coopération avec tous les États membres de l'Union;

Or. pl

Amendement 403
Kazimierz Michał Ujazdowski

Proposition de résolution
Paragraphe 32 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 quater. souligne que l'article 42, paragraphe 7, du traité UE oblige les États membres à donner aide et assistance à tout État membre victime d'une agression armée sur son territoire selon le principe de la réciprocité et dispose que les engagements et la coopération des

États membres en matière de sécurité et de défense «demeurent conformes aux engagements souscrits au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre»;

Or. pl

Amendement 404
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution

Amendement

33. invite la HR/VP et le Secrétaire général de l'OTAN à fournir une analyse détaillée des conséquences juridiques et politiques qu'aurait sur le développement du partenariat UE-OTAN le recours éventuel du Royaume-Uni à l'article 50 du traité UE;

supprimé

Or. it

Amendement 405
Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution

Amendement

33. invite la HR/VP et le Secrétaire général de l'OTAN à fournir une analyse détaillée des conséquences juridiques et politiques qu'aurait sur le développement du partenariat UE-OTAN le recours éventuel du Royaume-Uni à l'article 50

supprimé

du traité UE;

Or. fr

Amendement 406
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution

33. invite la HR/VP et le Secrétaire général de l'OTAN à fournir une analyse détaillée des conséquences juridiques et *politiques* qu'aurait sur le développement du partenariat UE-OTAN le recours éventuel du Royaume-Uni à l'article 50 du traité UE;

Amendement

33. invite la HR/VP et le Secrétaire général de l'OTAN à fournir une analyse détaillée des conséquences juridiques et *éventuellement géostratégiques et géopolitiques* qu'aurait sur le développement du partenariat UE-OTAN le recours éventuel du Royaume-Uni à l'article 50 du traité UE;

Or. el

Amendement 407
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution

33. invite la HR/VP et le Secrétaire général de l'OTAN à fournir une analyse détaillée des conséquences juridiques et politiques qu'aurait sur le développement du partenariat UE-OTAN le recours *éventuel* du Royaume-Uni à l'article 50 du traité UE;

Amendement

33. invite la HR/VP et le Secrétaire général de l'OTAN à fournir une analyse détaillée des conséquences juridiques et politiques qu'aurait sur le développement du partenariat UE-OTAN le recours du Royaume-Uni à l'article 50 du traité UE;

Or. en

Amendement 408

Georgios Epitideios

**Proposition de résolution
Paragraphe 33**

Proposition de résolution

33. invite la HR/VP et le Secrétaire général de l'OTAN à fournir une analyse détaillée des conséquences juridiques et politiques qu'aurait sur le développement du partenariat UE-OTAN le recours éventuel du Royaume-Uni à l'article 50 du traité UE;

Amendement

33. invite la HR/VP et le Secrétaire général de l'OTAN à fournir une analyse détaillée des conséquences juridiques et politiques qu'aurait sur le développement du partenariat UE-OTAN le recours éventuel du Royaume-Uni à l'article 50 du traité UE, ***dans le souci d'éviter une détérioration du rôle et de l'importance de l'OTAN dans la mise en œuvre de la défense collective;***

Or. el

Amendement 409

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

**Proposition de résolution
Paragraphe 34**

Proposition de résolution

34. ***demande à l'OTAN de veiller à ce que l'option de commandement européen de l'OTAN mentionnée dans l'accord «Berlin plus» continue de fonctionner et à ce que le commandement des opérations continue d'être confié à un officier supérieur d'un État membre de l'UE occupant le poste d'adjoint au commandant suprême des forces alliées en Europe;***

Amendement

supprimé

Or. fr

Amendement 410

Maite Pagazaurtundúa Ruiz, Charles Goerens

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution

34. *demande à l'OTAN de veiller à ce que l'option de commandement européen de l'OTAN mentionnée dans l'accord «Berlin plus» continue de fonctionner et à ce que le commandement des opérations continue d'être confié à un officier supérieur d'un État membre de l'UE occupant le poste d'adjoint au commandant suprême des forces alliées en Europe;*

Amendement

34. *souligne que les arrangements «Berlin plus» devraient être reformulés en profondeur pour les adapter au contexte stratégique actuel et remédier à leurs lacunes, notamment en renforçant les mécanismes tactiques et opérationnels dans les scénarios associant l'Union et l'OTAN, et afin de permettre à l'OTAN d'utiliser les instruments de l'Union;*

Or. en

Amendement 411
Esteban González Pons, Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution

34. *demande à l'OTAN de veiller à ce que l'option de commandement européen de l'OTAN mentionnée dans l'accord «Berlin plus» continue de fonctionner et à ce que le commandement des opérations continue d'être confié à un officier supérieur d'un État membre de l'UE occupant le poste d'adjoint au commandant suprême des forces alliées en Europe;*

Amendement

34. *demande à l'OTAN de réviser les arrangements «Berlin plus» pour les adapter au contexte politique actuel, afin d'assurer leur fonctionnement complet, y compris l'option de commandement européen visée dans l'accord, en veillant à ce que le commandement des opérations continue d'être confié à un officier supérieur d'un État membre de l'UE occupant le poste d'adjoint au commandant suprême des forces alliées en Europe;*

Or. en

Amendement 412
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution

34. demande à l'OTAN de veiller à ce que l'option de commandement européen de l'OTAN mentionnée dans l'accord «Berlin plus» continue de fonctionner et à ce que le commandement des opérations continue d'être confié à un officier supérieur *d'un État membre de l'UE* occupant le poste d'adjoint au commandant suprême des forces alliées en Europe;

Amendement

34. demande à l'OTAN de veiller à ce que l'option de commandement européen de l'OTAN mentionnée dans l'accord «Berlin plus» continue de fonctionner et à ce que le commandement des opérations continue d'être confié à un officier supérieur *d'une nation européenne* occupant le poste d'adjoint au commandant suprême des forces alliées en Europe;

Or. en

Amendement 413
Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Sous-titre 10

Proposition de résolution

Recommandations politiques

Amendement

Autres recommandations

Or. en

Amendement 414
Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution

35. soutient la proposition en faveur d'un examen coordonné annuel en matière de défense, dans *le cadre duquel les États membres coordonneraient leurs projets de dépenses militaires et leurs planifications en matière de capacités* dans un processus

Amendement

35. soutient la proposition en faveur d'un examen coordonné annuel en matière de défense, dans un processus ouvert auquel seraient associés le Parlement européen et les parlements nationaux;

ouvert auquel seraient associés le
Parlement européen et les parlements
nationaux;

Or. fr

Amendement 415
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution

35. soutient la proposition en faveur d'un examen coordonné annuel en matière de défense, dans le cadre duquel les États membres coordonneraient leurs projets de dépenses militaires et leurs planifications en matière de capacités dans un processus ouvert auquel seraient associés le Parlement européen et les parlements nationaux;

Amendement

35. soutient la proposition en faveur d'un examen coordonné annuel en matière de défense, dans le cadre duquel les États membres coordonneraient leurs projets de dépenses militaires, *afin de rendre ces dernières plus efficaces et moins importantes (grâce à des économies qui peuvent être réalisées à travers des projets communs et des économies d'échelle)* et leurs planifications en matière de capacités dans un processus ouvert auquel seraient associés le Parlement européen et les parlements nationaux;

Or. it

Amendement 416
Anna Elżbieta Fotyga

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution

35. soutient la proposition en faveur d'un examen coordonné annuel en matière de défense, dans le cadre duquel les États membres coordonneraient leurs projets de dépenses militaires et leurs planifications en matière de capacités dans un processus

Amendement

35. soutient la proposition en faveur d'un examen coordonné annuel en matière de défense, dans le cadre duquel les États membres coordonneraient leurs projets de dépenses militaires et leurs planifications en matière de capacités dans un processus

ouvert auquel seraient associés le
Parlement européen et les parlements
nationaux;

ouvert auquel seraient associés le
Parlement européen et les parlements
nationaux; *souligne la nécessité de
s'inscrire dans le processus
d'établissement des plans de défense de
l'OTAN; souligne que les décisions
finales en matière de défense relèvent en
dernier ressort de la seule compétence des
États membres;*

Or. en

Amendement 417
Kazimierz Michał Ujazdowski

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*35 bis. estime que les États membres
devraient s'efforcer de consacrer 2 % de
leur PIB à la défense afin de disposer
d'une base en vue d'actions solidaires
pour rendre l'Europe plus sûre;*

Or. pl

Amendement 418
Kazimierz Michał Ujazdowski

Proposition de résolution
Paragraphe 35 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*35 ter. invite tous les États membres à
renforcer la coopération avec l'OTAN et
au sein de celle-ci afin de revitaliser
l'Alliance en tant que principal
instrument de leur sécurité internationale
et de leur engagement en matière de
défense;*

Amendement 419

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution

Paragraphe 36

Proposition de résolution

Amendement

36. invite le Conseil et la HR/VP à élaborer un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense comprenant une feuille de route dotée d'étapes clairement définies et d'un calendrier de mesures progressives à prendre en vue de la création d'une Union européenne de défense et d'une politique de défense commune; estime qu'un tel livre blanc devrait être aussi complet que possible et intégrer les différentes mesures prévues par l'Union;

supprimé

Or. fr

Amendement 420

Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution

Paragraphe 36

Proposition de résolution

Amendement

36. invite le Conseil et la HR/VP à élaborer un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense comprenant une feuille de route dotée d'étapes clairement définies et d'un calendrier de mesures progressives à prendre en vue de la création d'une Union européenne de défense et d'une politique de défense commune; estime qu'un tel livre blanc devrait être aussi complet que possible et intégrer les différentes mesures prévues

supprimé

par l'Union;

Or. en

Amendement 421

Enrique Guerrero Salom, Jonás Fernández

Proposition de résolution

Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. invite le Conseil et la **HR/VP** à élaborer un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense comprenant une **feuille de route dotée d'étapes clairement définies et d'un** calendrier de mesures **progressives** à prendre en vue de la création d'une Union européenne de défense et d'une politique de défense commune; estime qu'un tel livre blanc devrait être aussi complet que possible et intégrer les différentes mesures prévues par l'Union;

Amendement

36. invite le Conseil et la **VP/HR** à élaborer un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense comprenant une **définition appropriée des menaces et des dangers pour la sécurité européenne auxquels l'Union et ses États membres sont confrontés, première étape vers l'établissement des capacités requises par la défense européenne, ainsi qu'une feuille de route et un** calendrier de mesures à prendre en vue de la création d'une Union européenne de défense et d'une politique de défense commune; estime qu'un tel livre blanc devrait **résulter des contributions des différentes institutions de l'Union et** être aussi complet que possible et intégrer les différentes mesures prévues par l'Union;

Or. en

Amendement 422

Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution

Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. invite le Conseil et la **HR/VP** à élaborer un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense comprenant une

Amendement

36. invite le Conseil et la **HR/VP** à élaborer un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense comprenant une

feuille de route dotée d'étapes clairement définies et d'un calendrier de mesures progressives à prendre en vue de la création d'une Union européenne de défense et d'une politique de défense commune; estime qu'un tel livre blanc devrait être aussi complet que possible et intégrer les différentes mesures prévues par l'Union;

feuille de route dotée d'étapes clairement définies et d'un calendrier de mesures progressives à prendre en vue de la création d'une Union européenne de défense et d'une politique de défense commune; estime qu'un tel livre blanc devrait être aussi complet que possible et intégrer les différentes mesures prévues par l'Union, *les différentes phases, les délais de mise en œuvre, les objectifs stratégiques, les prescriptions juridiques, les missions et les projets*;

Or. el

Amendement 423
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. invite le Conseil et la HR/VP à élaborer un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense comprenant une feuille de route dotée d'étapes clairement définies et d'un calendrier de mesures *progressives* à prendre en vue de la création d'une Union européenne de défense et d'une politique de défense commune; estime qu'un tel livre blanc devrait être aussi complet que possible et intégrer les différentes mesures prévues par l'Union;

Amendement

36. invite le Conseil et la HR/VP à élaborer un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense comprenant une feuille de route dotée d'étapes clairement définies et d'un calendrier de mesures *successives* à prendre en vue de la création d'une Union européenne de défense et d'une politique de défense commune; estime qu'un tel livre blanc devrait être aussi complet que possible et intégrer les différentes mesures prévues par l'Union;

Or. el

Amendement 424
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. invite le Conseil et la HR/VP à élaborer un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense comprenant une feuille de route dotée d'étapes clairement définies et d'un calendrier *de* mesures progressives à prendre en vue de la création d'une Union européenne de défense et d'une politique de défense commune; estime qu'un tel livre blanc devrait être aussi complet que possible et intégrer les différentes mesures prévues par l'Union;

Amendement

36. invite le Conseil et la HR/VP à élaborer un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense comprenant une feuille de route dotée d'étapes clairement définies et d'un calendrier *des éventuelles* mesures progressives à prendre en vue de la création d'une Union européenne de défense et d'une politique de défense commune; estime qu'un tel livre blanc devrait être aussi complet que possible et intégrer les différentes mesures prévues par l'Union;

Or. it

Amendement 425

Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. invite le Conseil et la HR/VP à élaborer un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense comprenant une feuille de route dotée d'étapes clairement définies et d'un calendrier de mesures progressives à prendre en vue de la création d'une Union européenne de défense et d'une politique de défense commune; estime qu'un tel livre blanc devrait être aussi complet que possible et intégrer les différentes mesures prévues par l'Union;

Amendement

36. invite le Conseil et la HR/VP à élaborer un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense comprenant une feuille de route dotée d'étapes clairement définies et d'un calendrier de mesures progressives à prendre en vue de la création d'une Union européenne de défense et d'une politique de défense *plus* commune; estime qu'un tel livre blanc devrait être aussi complet que possible et intégrer les différentes mesures prévues par l'Union;

Or. en

Amendement 426
Jo Leinen

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

36 bis. demande instamment que soient établies des lignes directrices précises et contraignantes pour mettre en place un cadre bien défini afin d'activer et de mettre en œuvre l'article 42, paragraphe 7, du traité UE; rappelle que, lorsque l'article 42, paragraphe 7, a été activé par la France le 17 novembre 2015, les contributions des États membres ont été définies sur une base purement bilatérale; considère que les États membres seraient bien mieux à même de remplir leur obligation d'aide et d'assistance mutuelles s'ils agissaient ensemble et coordonnaient leurs efforts en appliquant des lignes directrices contraignantes, la coordination, la supervision et les orientations étant fournies par le Conseil et la haute représentante;

Or. en

Amendement 427
Charles Goerens, Maite Pagazaurtundúa Ruiz

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

36 bis. demande instamment que soient établies des lignes directrices pour mettre en place un cadre bien défini afin d'activer et de mettre en œuvre l'article 42, paragraphe 7, du traité UE; rappelle que, lorsque l'article 42, paragraphe 7, a été activé par la France le 17 novembre 2015, les contributions des États membres ont été définies sur une base purement bilatérale; considère que les États membres seraient bien mieux à même de

remplir leur obligation d'aide et d'assistance mutuelles s'ils agissaient ensemble et coordonnaient leurs efforts en appliquant des lignes directrices contraignantes, la coordination, la supervision et les orientations étant fournies par le Conseil et la haute représentante;

Or. en

Amendement 428

Jozo Radoš, Ivan Jakovčić, Javier Nart, Hilde Vautmans, Urmas Paet

Proposition de résolution

Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

36 bis. demande instamment que soient établies des lignes directrices précises et contraignantes pour mettre en place un cadre bien défini afin d'activer et de mettre en œuvre l'article 42, paragraphe 7, du traité UE;

Or. en

Amendement 429

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution

Paragraphe 37

Proposition de résolution

Amendement

37. prend acte du plan d'action européen de la défense présenté par la Commission en novembre 2016; demande à cet égard à la Commission de clarifier davantage la gouvernance et le financement d'un éventuel fonds européen de défense; considère que la mise en œuvre

37. prend acte du plan d'action européen de la défense présenté par la Commission en novembre 2016; demande à cet égard à la Commission de clarifier davantage la gouvernance et le financement d'un éventuel fonds européen de défense; considère que la mise en œuvre

concrète de ce plan *nécessite un soutien et un engagement politique forts de la part des États membres et des institutions de l'Union*; regrette en ce sens que la Commission, l'AED et les États membres n'aient pas encore réalisé toutes les tâches fixées à l'issue des réunions du Conseil européen sur la défense de 2013 et 2015;

concrète de ce plan *ne peut être réalisée que par* les États membres *et plus particulièrement l'Etat membre leader en la matière*;

Or. fr

Amendement 430

Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. prend acte du plan d'action européen de la défense présenté par la Commission en novembre 2016; demande à cet égard à la Commission de clarifier davantage la gouvernance et le financement d'un éventuel fonds européen de défense; *considère que la mise en œuvre concrète de ce plan nécessite un soutien et un engagement politique forts de la part des États membres et des institutions de l'Union*; regrette en ce sens que la Commission, l'AED et les États membres n'aient pas encore réalisé toutes les tâches fixées à l'issue des réunions du Conseil européen sur la défense de 2013 et 2015;

Amendement

37. prend acte du plan d'action européen de la défense présenté par la Commission en novembre 2016; demande à cet égard à la Commission de clarifier davantage la gouvernance et le financement d'un éventuel fonds européen de défense; *s'oppose aux idées présentées par la Commission dans le contexte du Fonds européen de la défense, en particulier quant au «volet capacités» qui promeut l'idée selon laquelle les apports nationaux de capitaux seront considérés comme ponctuels en vertu du pacte de stabilité et de croissance, ce qui aura pour effet de donner la priorité aux dépenses de défense sur les dépenses sociales et de creuser la dette publique*; regrette en ce sens que la Commission, l'AED et les États membres n'aient pas encore réalisé toutes les tâches fixées à l'issue des réunions du Conseil européen sur la défense de 2013 et 2015;

Or. en

Amendement 431
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. prend acte du plan d'action européen de la défense présenté par la Commission en novembre 2016; demande à cet égard à la Commission de clarifier davantage la gouvernance et le financement d'un éventuel fonds européen de défense; ***considère que la mise en œuvre concrète de ce plan nécessite un soutien et un engagement politique forts de la part des États membres et des institutions de l'Union***; regrette en ce sens que la Commission, l'AED et les États membres n'aient pas encore réalisé toutes les tâches fixées à l'issue des réunions du Conseil européen sur la défense de 2013 et 2015;

Amendement

37. prend acte du plan d'action européen de la défense présenté par la Commission en novembre 2016; demande à cet égard à la Commission de clarifier davantage la gouvernance et le financement d'un éventuel fonds européen de défense; regrette en ce sens que la Commission, l'AED et les États membres n'aient pas encore réalisé toutes les tâches fixées à l'issue des réunions du Conseil européen sur la défense de 2013 et 2015;

Or. el

Amendement 432
Esteban González Pons, Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. ***prend acte du*** plan d'action européen de la défense présenté par la Commission en novembre 2016; demande à cet égard à la Commission de clarifier davantage la gouvernance et le financement d'un éventuel fonds européen de défense; considère que la mise en œuvre concrète de ce plan nécessite un soutien et un engagement politique forts de la part

Amendement

37. ***salue le*** plan d'action européen de la défense présenté par la Commission en novembre 2016; demande à cet égard à la Commission ***et aux États membres*** de clarifier davantage la gouvernance et le financement d'un éventuel fonds européen de défense, ***notamment les volets de capacités et de recherche***; considère que la mise en œuvre concrète de ce plan

des États membres et des institutions de l'Union; regrette en ce sens que la Commission, l'AED et les États membres n'aient pas encore réalisé toutes les tâches fixées à l'issue des réunions du Conseil européen sur la défense de 2013 et 2015;

nécessite un soutien et un engagement politique forts de la part des États membres et des institutions de l'Union; regrette en ce sens que la Commission, l'AED et les États membres n'aient pas encore réalisé toutes les tâches fixées à l'issue des réunions du Conseil européen sur la défense de 2013 et 2015;

Or. en

Amendement 433
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. prend acte du plan d'action européen de la défense présenté par la Commission en novembre 2016; demande à cet égard à la Commission de clarifier davantage la gouvernance *et le financement* d'un éventuel fonds européen de défense; considère que la mise en œuvre concrète de ce plan nécessite un soutien et un engagement politique forts de la part des États membres et des institutions de l'Union; regrette en ce sens que la Commission, l'AED et les États membres n'aient pas encore réalisé toutes les tâches fixées à l'issue des réunions du Conseil européen sur la défense de 2013 et 2015;

Amendement

37. prend acte du plan d'action européen de la défense présenté par la Commission en novembre 2016; demande à cet égard à la Commission de clarifier davantage *de façon méticuleuse* la gouvernance, *le financement et les objectifs* d'un éventuel fonds européen de défense; considère que la mise en œuvre concrète de ce plan nécessite un soutien et un engagement politique forts de la part des États membres et des institutions de l'Union; regrette en ce sens que la Commission, l'AED et les États membres n'aient pas encore réalisé toutes les tâches fixées à l'issue des réunions du Conseil européen sur la défense de 2013 et 2015;

Or. it

Amendement 434
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. **prend acte du** plan d'action européen de la défense présenté par la Commission en novembre 2016; demande à cet égard à la Commission de clarifier davantage la gouvernance et le financement d'un éventuel fonds européen de défense; considère que la mise en œuvre concrète de ce plan nécessite un soutien et un engagement politique forts de la part des États membres et des institutions de l'Union; regrette en ce sens que la Commission, l'AED et les États membres n'aient pas encore réalisé toutes les tâches fixées à l'issue des réunions du Conseil européen sur la défense de 2013 et 2015;

Amendement

37. **salue le** plan d'action européen de la défense présenté par la Commission en novembre 2016; demande à cet égard à la Commission de clarifier davantage la gouvernance et le financement d'un éventuel fonds européen de défense, **en particulier le volet capacitaire**; considère que la mise en œuvre concrète de ce plan nécessite un soutien et un engagement politique forts de la part des États membres et des institutions de l'Union; regrette en ce sens que la Commission, l'AED et les États membres n'aient pas encore réalisé toutes les tâches fixées à l'issue des réunions du Conseil européen sur la défense de 2013 et 2015;

Or. fr

Amendement 435
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. prend acte du plan d'action européen de la défense présenté par la Commission en novembre 2016; demande à cet égard à la Commission de clarifier davantage la gouvernance et le financement d'un éventuel fonds européen de défense; considère que la mise en œuvre concrète de ce plan nécessite un soutien et un engagement politique forts de la part des États membres et des institutions de l'Union; **regrette en ce sens** que la Commission, l'AED et les États membres **n'aient** pas encore réalisé toutes les tâches fixées à l'issue des réunions du Conseil européen sur la défense de 2013 et 2015;

Amendement

37. prend acte du plan d'action européen de la défense présenté par la Commission en novembre 2016; demande à cet égard à la Commission de clarifier davantage la gouvernance, **la structure** et le financement d'un éventuel fonds européen de défense; considère que la mise en œuvre concrète de ce plan nécessite un soutien et un engagement politique forts de la part des États membres et des institutions de l'Union; **relève** que la Commission, l'AED et les États membres **n'ont** pas encore réalisé toutes les tâches fixées à l'issue des réunions du Conseil européen sur la défense de 2013 et 2015;

Or. el

Amendement 436
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

37 bis. rappelle que les différentes initiatives mises en avant par la Commission européenne devront tenir compte des spécificités liées au secteur de la défense (règles de participation, droits de propriété intellectuelle, gouvernance, lien avec les besoins opérationnels); sera à ce titre vigilant au moment des négociations sur le prochain 2021-2027, en particulier sur la mise en place du futur programme européen de recherche de défense;

Or. fr

Amendement 437
Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution

Amendement

38. considère que l'adoption d'un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense devrait s'appuyer sur le plan de mise en œuvre de la stratégie globale portant sur la sécurité et la défense afin de guider l'élaboration progressive d'une politique commune de défense de l'Union; souligne que ce document devrait non seulement refléter les capacités militaires actuelles des États membres, mais également analyser le type de coopération nécessaire et les moyens de réaliser cette

supprimé

coopération, le type d'opérations que l'Union peut mener ainsi que les capacités et les fonds nécessaires, tout en contribuant à la coordination et à la coopération entre l'OTAN et l'Union;

Or. fr

Amendement 438

Mario Borghezio

Proposition de résolution

Paragraphe 38

Proposition de résolution

38. considère que *l'adoption* d'un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense devrait *s'appuyer sur le plan de mise en œuvre de la stratégie globale portant sur la sécurité et la défense afin de guider l'élaboration progressive d'une politique commune de défense de l'Union; souligne que ce document devrait non seulement refléter les capacités militaires actuelles des États membres, mais également* analyser le type de coopération nécessaire et les moyens de réaliser cette coopération, le type d'opérations que l'Union peut mener ainsi que les capacités et les fonds nécessaires, tout en contribuant à la coordination et à la coopération entre l'OTAN et l'Union;

Amendement

38. considère que *l'élaboration éventuelle* d'un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense devrait analyser le type de coopération nécessaire et les moyens de réaliser cette coopération, le type d'opérations que l'Union peut mener ainsi que les capacités et les fonds nécessaires, tout en contribuant à la coordination et à la coopération entre l'OTAN et l'Union;

Or. it

Amendement 439

Georgios Epitideios

Proposition de résolution

Paragraphe 38

Proposition de résolution

Amendement

38. considère que l'adoption d'un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense devrait s'appuyer sur le **plan de mise en œuvre de la stratégie globale portant sur la sécurité et la défense afin de guider** l'élaboration **progressive** d'une politique commune de défense de l'Union; souligne que ce document devrait non seulement refléter les capacités militaires actuelles des États membres, mais également analyser le type de coopération nécessaire et les moyens de réaliser cette coopération, le type **d'opérations** que l'Union **peut** mener ainsi que les capacités et les fonds nécessaires, tout en contribuant à la coordination et à la coopération entre l'OTAN et l'Union;

38. considère que l'adoption d'un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense devrait s'appuyer sur le **soutien à un plan au niveau international qui permettra d'atteindre** la sécurité et la **paix grâce à** l'élaboration d'une politique commune de défense de l'Union souligne que ce document devrait non seulement refléter les capacités militaires actuelles des États membres, mais également analyser le type de coopération nécessaire et les moyens de réaliser cette coopération, le type **de missions** que l'Union **doit** mener ainsi que les capacités et les fonds nécessaires, tout en contribuant à la coordination et à la coopération entre l'OTAN et l'Union;

Or. el

Amendement 440
Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution

38. considère que l'adoption d'un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense devrait s'appuyer sur le plan de mise en œuvre de la stratégie globale portant sur la sécurité et la défense afin de **guider l'élaboration progressive d'une politique commune de défense de l'Union**; souligne que ce document devrait non seulement **refléter** les capacités militaires actuelles des États membres, mais également analyser le type de coopération nécessaire et les moyens de réaliser cette coopération, le type d'opérations que l'Union peut mener ainsi que les capacités et les fonds nécessaires, tout en contribuant à la coordination et à la coopération entre l'OTAN et l'Union;

Amendement

38. considère que l'adoption d'un livre blanc de l'Union sur la sécurité et la défense devrait s'appuyer sur le plan de mise en œuvre de la stratégie globale portant sur la sécurité et la défense afin de **renforcer la PSDC**; souligne que ce document devrait non seulement **évaluer** les capacités militaires actuelles des États membres, mais également analyser le type de coopération nécessaire et les moyens de réaliser cette coopération, le type d'opérations que l'Union peut mener ainsi que les capacités et les fonds nécessaires, tout en contribuant à la coordination et à la coopération entre l'OTAN et l'Union;

Amendement 441
Jo Leinen

Proposition de résolution
Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

38 bis. demande la réforme immédiate du mécanisme ATHENA afin d'assurer une répartition équitable des coûts relatifs aux opérations; considère que cette réforme devrait élargir l'éventail des coûts qui sont toujours couverts par ATHENA pour inclure a) les transports, les infrastructures de logement, les équipements supplémentaires essentiels, les services et installations médicaux, la récolte d'informations et d'autres capacités essentielles au niveau du théâtre, ainsi que b) tous les coûts relatifs à une mission ou opération donnée et sa préparation; considère que tous les équipements et les biens acquis au moyen d'un financement commun par le mécanisme ATHENA dans le cadre d'une mission devraient de préférence être conservés et entretenus par ATHENA et être utilisés dans les opérations suivantes; considère que le mécanisme ATHENA réformé devrait être utilisé également pour financer la «Force intégrée européenne» (lorsqu'elle sera créée dans le cadre de la PESCO), et notamment les groupements tactiques de l'Union;

Or. en

Amendement 442
Javier Nart, Jozo Radoš

Proposition de résolution

Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

38 bis. demande que les missions d'entraînement militaire européennes à l'étranger respectent leur engagement de former des unités militaires nationales locales capables de faire face à des situations de guerre et de maintien de la sécurité (rébellions et terrorisme); par conséquent, elles devraient disposer de l'armement et du matériel nécessaires pour leur entraînement et leur fonctionnement sur le terrain, et les militaires européens chargés de leur formation devraient pouvoir les accompagner comme observateurs, sans intervenir dans les opérations, afin de pouvoir évaluer l'efficacité de l'entraînement et procéder ensuite aux corrections et aux nouveaux entraînements qui s'avèreraient nécessaires;

Or. es

Amendement 443
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

38 bis. demande la réforme du mécanisme Athena en vue d'élargir l'éventail des coûts qui sont toujours couverts par le mécanisme, afin d'assurer un partage total des coûts entre les États membres;

Or. en

Amendement 444

Jozo Radoš, Ivan Jakovčić, Javier Nart, Charles Goerens, Ilhan Kyuchyuk, Hilde Vautmans

**Proposition de résolution
Paragraphe 38 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

38 bis. demande la réforme immédiate du mécanisme ATHENA afin d'assurer une répartition équitable des coûts relatifs aux opérations;

Or. en

Amendement 445

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet

**Proposition de résolution
Paragraphe 39**

Proposition de résolution

Amendement

39. souligne la nécessité d'approfondir les discussions sur les relations futures entre l'Union et le Royaume-Uni en matière de PSDC, ***et en particulier dans le domaine des capacités militaires, dans le cas où le Royaume-Uni déciderait d'invoquer l'article 50 du traité UE; considère que de nouvelles dispositions de commandement doivent être recherchées en ce qui concerne le quartier général opérationnel de Northwood pour l'opération Atalanta;***

39. souligne la nécessité d'approfondir les discussions sur les relations futures entre l'Union et le Royaume-Uni en matière de PSDC;

Or. fr

**Amendement 446
Geoffrey Van Orden**

**Proposition de résolution
Paragraphe 39**

Proposition de résolution

39. souligne la nécessité d'approfondir les discussions sur les relations futures entre l'Union et le Royaume-Uni en matière de PSDC, et en particulier dans le domaine des capacités militaires, ***dans le cas où le Royaume-Uni déciderait d'invoquer*** l'article 50 du traité UE; ***considère que de nouvelles dispositions de commandement doivent être recherchées en ce qui concerne le quartier général opérationnel de Northwood pour l'opération Atalanta;***

Amendement

39. souligne la nécessité d'approfondir les discussions sur les relations futures entre l'Union et le Royaume-Uni en matière de PSDC, et en particulier dans le domaine des capacités militaires, ***une fois que*** le Royaume-Uni ***invoquera*** l'article 50 du traité UE;

Or. en

Amendement 447
Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution

39. souligne la nécessité d'approfondir les discussions sur les relations futures entre l'Union et le Royaume-Uni en matière de PSDC, et en particulier dans le domaine des capacités militaires, ***dans le cas où le Royaume-Uni déciderait d'invoquer*** l'article 50 du traité UE; considère que de nouvelles dispositions de commandement doivent être recherchées en ce qui concerne le quartier général opérationnel de Northwood pour l'opération Atalanta;

Amendement

39. souligne la nécessité d'approfondir les discussions sur les relations futures entre l'Union et le Royaume-Uni en matière de PSDC, et en particulier dans le domaine des capacités militaires, ***compte tenu de l'invocation de*** l'article 50 du traité UE ***par le Royaume-Uni;*** considère que de nouvelles dispositions de commandement doivent être recherchées en ce qui concerne le quartier général opérationnel de Northwood pour l'opération Atalanta;

Or. it

Amendement 448
Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution

39. souligne la nécessité d'approfondir les discussions sur les relations futures entre l'Union et le Royaume-Uni en matière de PSDC, **et en particulier dans le domaine des capacités militaires**, dans le cas où le Royaume-Uni déciderait d'invoquer l'article 50 du traité UE; considère que de nouvelles dispositions de commandement doivent être recherchées en ce qui concerne le quartier général opérationnel de Northwood pour l'opération Atalanta;

Amendement

39. souligne la nécessité d'approfondir les discussions sur les relations futures entre l'Union et le Royaume-Uni en matière de PSDC, dans le cas où le Royaume-Uni déciderait d'invoquer l'article 50 du traité UE; considère que de nouvelles dispositions de commandement doivent être recherchées en ce qui concerne le quartier général opérationnel de Northwood pour l'opération Atalanta;

Or. en

Amendement 449
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution

39. souligne la nécessité d'approfondir les discussions sur les relations futures entre l'Union et le Royaume-Uni en matière de PSDC, et en particulier dans le domaine des capacités militaires, **dans le cas où** le Royaume-Uni **déciderait d'invoquer** l'article 50 du traité UE; considère que de nouvelles dispositions de commandement doivent être recherchées en ce qui concerne le quartier général opérationnel de Northwood pour l'opération Atalanta;

Amendement

39. souligne la nécessité d'approfondir les discussions sur les relations futures entre l'Union et le Royaume-Uni en matière de PSDC, et en particulier dans le domaine des capacités militaires, **lorsque** le Royaume-Uni **invoquera** l'article 50 du traité UE; considère que de nouvelles dispositions de commandement doivent être recherchées en ce qui concerne le quartier général opérationnel de Northwood pour l'opération Atalanta;

Or. en

Amendement 450

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet

Proposition de résolution

Paragraphe 40

Proposition de résolution

40. invite **le Conseil et la HR/VP** à assurer la coordination à tous les niveaux d'interaction, c'est-à-dire entre le civil et le militaire, **le SEAE et la Commission, et l'Union** et les États membres; **se félicite du binôme sécurité interne/sécurité externe établi par la stratégie globale et demande à la HR/VP et à la Commission d'assurer la cohérence et de veiller à ce que les aspects internes et externes de la sécurité soient dûment coordonnés, y compris au niveau administratif;**

Amendement

40. invite la HR/VP à assurer la coordination à tous les niveaux d'interaction, c'est-à-dire entre le civil et le militaire et les États membres;

Or. fr

Amendement 451

Tamás Meszerics, Pascal Durand
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 40

Proposition de résolution

40. invite le Conseil et la HR/VP à assurer la coordination à tous les niveaux d'interaction, c'est-à-dire entre le civil et le militaire, le SEAE et la Commission, et l'Union et les États membres; **se félicite du binôme sécurité interne/sécurité externe établi par la stratégie globale et demande à la HR/VP et à la Commission d'assurer la cohérence et de veiller à ce que les aspects internes et externes de la sécurité soient dûment coordonnés, y compris au niveau administratif;**

Amendement

40. invite le Conseil et la HR/VP à assurer la coordination à tous les niveaux d'interaction, c'est-à-dire entre le civil et le militaire, le SEAE et la Commission, et l'Union et les États membres;

Amendement 452

Enrique Guerrero Salom, Jonás Fernández, Ana Gomes

Proposition de résolution

Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

40 bis. souligne que l'Union doit renforcer son action pour améliorer la gouvernance mondiale, ce qui se traduira par une amélioration du contexte stratégique et de sécurité; invite les États membres à promouvoir la réforme des Nations unies, afin d'en renforcer la légitimité, la transparence, les procédures de responsabilité et l'efficacité; estime qu'il convient de réformer le Conseil de sécurité des Nations unies, en particulier au regard de sa composition et des procédures de vote, afin de développer sa capacité à agir avec détermination pour répondre aux défis mondiaux en matière de sécurité, en dépassant sa perspective purement militaire;

Amendement 453

Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution

Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

40 bis. estime que les nouvelles menaces hybrides sur le territoire européen exigent une meilleure coordination entre les autorités et les organismes compétents des États membres; recommande dès lors d'améliorer la coordination des services de renseignement des États membres et la

création d'un service de renseignement européen ainsi qu'un d'un véritable office européen d'enquête et de lutte contre le terrorisme disposant des moyens financiers nécessaires ainsi que de moyens d'enquête et de poursuite;

Or. es

Amendement 454

Esteban González Pons, Michael Gahler

Proposition de résolution

Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

40 bis. souligne que le facteur humain constitue l'un de nos atouts les plus précieux pour travailler à une défense commune; considère qu'il est nécessaire d'investir davantage dans l'éducation et la formation en matière de PSDC, notamment en vue de mettre en place un système intégré de centres militaires nationaux, étant donné que l'éducation et la formation constituent un puissant instrument pour progresser dans ce domaine;

Or. en

Amendement 455

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet

Proposition de résolution

Paragraphe 41

Proposition de résolution

Amendement

41. estime que les opinions exprimées par le Parlement européen dans le cadre de cette résolution constituent des

supprimé

recommandations au Conseil et à la HR/VP, comme l'indique l'article 36 du traité UE; considère que ces recommandations devraient être dûment prises en considération par la HR/VP dans toutes les propositions de développement de la PSDC et par le Conseil lors de l'adoption de telles propositions, en tant que bonne pratique de coopération loyale entre les institutions de l'Union;

Or. fr

Amendement 456
Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution

41. estime que les opinions exprimées par le Parlement européen dans le cadre de cette résolution constituent des recommandations au Conseil et à la HR/VP, comme l'indique l'article 36 du traité UE; considère que ces recommandations *devraient* être dûment prises en considération par la HR/VP dans toutes les propositions de développement de la PSDC et par le Conseil lors de l'adoption de telles propositions, en tant que bonne pratique de coopération loyale entre les institutions de l'Union;

Amendement

41. estime que les opinions exprimées par le Parlement européen dans le cadre de cette résolution constituent des recommandations au Conseil et à la HR/VP, comme l'indique l'article 36 du traité UE; considère que ces recommandations *doivent* être dûment prises en considération par la HR/VP dans toutes les propositions de développement de la PSDC et par le Conseil lors de l'adoption de telles propositions, en tant que bonne pratique de coopération loyale entre les institutions de l'Union;

Or. it

Amendement 457
Enrique Guerrero Salom, Jonás Fernández, Ana Gomes

Proposition de résolution
Paragraphe 41 bis (nouveau)

41 bis. souligne que l'article 21 du traité sur l'Union européenne dispose explicitement que «l'action de l'Union sur la scène internationale repose sur les principes qui ont présidé à sa création, à son développement et à son élargissement et qu'elle vise à promouvoir dans le reste du monde: la démocratie, l'état de droit, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de la dignité humaine, les principes d'égalité et de solidarité et le respect des principes de la charte des Nations unies et du droit international»;

Or. en

Amendement 458

Jean-Luc Schaffhauser, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Marie-Christine Boutonnet, Mario Borghezio

Proposition de résolution

Paragraphe 42

42. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil européen, au Conseil, à la Commission, à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission, au Secrétaire général des Nations unies, au Secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, aux agences de l'Union européenne œuvrant dans les domaines de l'espace, de la sécurité et de la défense, et aux parlements nationaux.

42. charge son Président de transmettre la présente résolution **aux gouvernements des Etats membres**, au Conseil européen, au Conseil, à la Commission, à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission, au Secrétaire général des Nations unies, au Secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, aux agences de l'Union européenne œuvrant dans les domaines de l'espace, de la sécurité et de la défense, et aux parlements nationaux.

Or. fr